



assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros

ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY
CEDEX

330 598 616 RCS EVRY

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) Groupe CARMA 2020

Sommaire

Préambule	5
Synthèse	6
A. Activité et résultats	9
A1. Activité	9
A2. Résultat de souscription	13
A3. Résultat des investissements	13
A4. Résultat des autres activités	15
A5. Autres informations	15
B. Système de Gouvernance	16
B1. Informations générales sur le système de gouvernance	16
B2. Exigences d'honorabilité et de compétence	22
B3. Système de gestion des risques	23
B4. Système de contrôle interne	27
B5. Fonction Audit interne	31
B6. Fonction Actuarielle	32
B7. Sous-traitance	33
B8. Autres informations	34
C. Profil de risque	35
C1. Risque de souscription	36
C2. Risque de marché	37
C3. Risque de crédit	39
C4. Risque de liquidité	40
C5. Risque opérationnel	40
6. Autres risques importants	41
C7. Autres informations	42
D. Valorisation à des fins de Solvabilité	43
D1. Actifs	43
D2. Provisions techniques	45
D3. Autres passifs	48
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	49
D5. Autres informations	49

E. Gestion du capital	50
E1. Fonds propres	50
E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	51
E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis	52
E4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	52
E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	52
E6. Autres informations	53
 Annexe 1 - Synthèse Carma	 55
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma	58
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma	59
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma	60
Annexe 2 - Synthèse Carma Vie	61
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma Vie	64
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma Vie	65
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma Vie	66
Annexe 3 – groupe CARMA	71
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe	71
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe	72
Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe	73
Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard	75

Préambule

Le présent rapport est le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du Groupe CARMA établi conformément à l'article 51 de la Directive 2009/138/CE et aux articles 290 à 298 du Règlement délégué 2015/35 pour la période de référence close au 31 décembre 2020.

Sauf mention contraire, le « groupe » ou «Groupe» ou « Groupe Carma » désigne le groupe prudentiel composé des sociétés d'assurance suivantes :

- Carma, maison mère, qui assure une large gamme de risques Non Vie des clients du Groupe Carrefour ;
- Carma Vie (détenue à 99,9% par Carma) qui intervient en assurance décès et invalidité.

La logique du SFCR est de présenter la situation appréhendée au niveau Groupe en donnant chaque fois que cela est pertinent, une vision détaillée pour chaque entité solo. En annexe, une note de synthèse accompagnée des principaux états quantitatifs des entités solos est présentée.

Les informations communiquées dans le présent rapport ont fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration de Carma SA, tête de groupe, lors de sa séance en date du 28/04/2021.

Activité et résultats

- Le Groupe CARMA, via ses filiales d'assurance Carma et Carma Vie, exerce en France, en Espagne et dans une moindre mesure en Italie, une activité d'assurance Vie et Non Vie couvrant les risques des particuliers sur les marchés de l'IARD, de l'affinitaire et de la prévoyance. Les contrats sont classés en 4 grandes familles de produits : les garanties affinitaires liés aux services financiers (assurance des emprunteurs, assurance prêts et cartes..) représentent 36% du chiffre d'affaires réalisé en 2020, les garanties IARD Grand public (Auto, habitation, santé, ..) avec 45%, des garanties affinitaires liés à l'électroménagers à hauteur de 9% et des contrats de protection individuelle (prévoyance, budget, chiens-chats..) représentant 11%. Selon les garanties couvertes, ces contrats sont répartis en groupes de risques homogènes et affectés aux différentes lignes d'activités réglementaires définies par la directive Solvabilité II.
- Le Groupe CARMA (ci-après Groupe) exerce la primauté stratégique et définit des orientations, déclinées pour ses filiales. Le plan de transformation stratégique engagé depuis 2016 arrive à sa fin. Le futur plan nommé tandem et en cours de validation s'appuiera sur les fondamentaux engagés ces dernières années :
 - le renforcement du lien avec le retail (magasins Carrefour) et l'accompagnement de la transformation de Carrefour Banque pour soutenir nos canaux de vente historiques
 - la mise en œuvre de nouveaux parcours multi-canal de conquête ainsi que d'un modèle de relation client unifié (la filiale de courtage Lybernet et la e-boutique assurance en sont les leviers clés) ;
 - l'exploration de modèles de rupture, via le recours à des réseaux commerciaux externes au Groupe Carrefour ou l'innovation par une approche d'intermédiaire digital multi-assureurs.

L'année 2020 a permis de réaffirmer l'ambition de développement rentable, l'orientation digitale et client ainsi que la structuration et le développement d'une activité de courtage de plein exercice. 2021 portera l'accélération de ce dernier volet, mis au cœur de la stratégie Tandem afin de générer de la valeur indépendamment de l'activité de portage de risque pour laquelle les investissements et le développement seront axés sur les produits les plus rentables techniquement (ADE, MRH et Affinitaire retail).

- En 2020, la performance de souscription de Carma s'affiche en recul de près de 9M€ à 252,8 M€ (soit une baisse de 3,5%) pénalisée par la baisse d'activité en assurance des emprunteurs (baisse du sous-jacent assurable en France et en Espagne suite à la crise covid), en extension de garantie EPCS (effet de la transformation de Carrefour) et sur les produits en run-off. Compte tenu d'une sinistralité 2020 impactée par la dégradation des sinistres majeurs d'exercices antérieurs et une dégradation de l'assurance emprunteur Espagne (effet covid), l'impact se retrouve également dans le solde de réassurance.
- Sur le volet financier, l'encours des placements en valeur nette est en légère hausse (+1,6%) pour s'établir à 278,4 M€. Les revenus financiers nets diminuent d'1 M€ en 2020, alimentés par des revenus obligataires dont une partie est arrivée à maturité. Dans le contexte actuel, les nouveaux placements ne permettent pas de compenser. Des réalisations de plus-value nettes en 2020 pour 3,7M€ (besoin de trésorerie et réallocation des dates de maturité) explique la progression du résultat financiers par rapport à 2019.
- A noter que la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 que connaît actuellement le monde, et qui impacte tous les secteurs d'activité, a induit sur 2020 et 2021 une revue des priorités, des objectifs financiers, des arbitrages projets, et nécessité la mise en œuvre de mesures spécifiques notamment en matière d'allocation d'actifs ou de pilotage technique (suivi rigoureux de ADE Espagne). Le groupe Carma reste attentif aux conséquences plus larges de la pandémie afin de prendre au plus tôt les mesures nécessaires pour préserver l'équilibre technique du portefeuille.

Système de gouvernance

Le Groupe est administré par le Conseil d'Administration de Carma, tête de groupe. Ce dernier détermine les orientations stratégiques de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre dans la limite de l'appétence aux risques définie.

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de 3 comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques : (i) le comité stratégique qui porte les réflexions et le suivi des axes clés de la stratégie, (ii) le comité Risques Audit et Conformité qui surveille l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la fiabilité des comptes en auditionnant les 4 fonctions clés et les commissaires aux comptes et (iii) le comité des rémunérations qui apprécie la bonne gouvernance des dirigeants effectifs et preneurs de risques ainsi que la qualité des diligences des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle de Carma s'articule autour des éléments suivants :

- un comité exécutif pour piloter la mise en œuvre de la stratégie et assurer le suivi des grands projets ;
- 2 dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en charge de la direction technique) ;
- 4 fonctions clés (Conformité, Actuariat, Gestion des risques et Audit interne) ;
- une comitologie opérationnelle dédiée au pilotage des projets stratégiques (comité engagement projet et transformation) et à la maîtrise des activités (Comité risques, comité conformité, comité d'audit opérationnel, comité délégations, etc..).

En vue de garantir une gestion saine et prudente des activités, les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés de Carma font l'objet d'une revue régulière de leurs compétences et honorabilité.

La maîtrise des activités est une priorité de toute l'entreprise. C'est pourquoi, outre une comitologie dédiée, l'architecture des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques repose sur 3 lignes de maîtrise :

- en 1ère ligne, les opérationnels responsables de la maîtrise des risques dans les processus dont ils ont la charge
- en 2ème ligne, les fonctions clé gestion des risques, conformité, et actuariat et leurs équipes qui mènent des contrôles et ou contribuent à structurer et coordonner le dispositif globale de maîtrise des activités
- en 3e ligne, l'audit interne qui, par ses évaluations, vise à donner une assurance raisonnable au management sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques de Carma et ses filiales.

A noter par ailleurs que la maîtrise des activités externalisées relève d'un enjeu stratégique pour Carma qui a mis en place un dispositif spécifique et robuste en la matière : constitution d'une équipe dédiée à l'animation et aux contrôles de 1^{er} niveau, comité délégations, cartographie des sous-traitants, plan de contrôle ad'hoc, etc.

Profil de risque

Le profil de risque de Carma fait l'objet d'un exercice d'évaluation annuelle à deux niveaux :

- appréhension du profil du risque technique dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité ;
- revue annuelle des risques opérationnels à des fins d'adaptation des éléments de maîtrise des risques (plan d'actions et plans de contrôles).

D'un point de vue technique, le risque de souscription non vie et le risque de marché sont les principales composantes du profil de risque de Carma. Le premier tient à une part significative, dans le chiffre d'affaires, des assurances de biens et responsabilité structurellement peu rentables (situation du marché) et exposées à des événements naturels. Quant au risque de marché, le portefeuille de placements étant très majoritairement constitués d'obligations, il a comme sous-jacent principal une évolution brutale des taux d'intérêt.

Intervient ensuite le SCR, lié aux risques opérationnels, porté par l'activité des entités du groupe prudentiel.

S'agissant spécifiquement des risques opérationnels, les revues de la cartographie des risques intervenues en 2020 faisaient état des éléments structurants suivants :

- une forte délégation de gestion exposant au risque de défaillance d'un partenaire important,
- une exposition intrinsèque au risque de non-conformité (activité réglementée et garanties proposées à l'international impliquant la prise en compte de spécificités locales),
- un enjeu de maîtrise de la qualité de service, de la continuité d'activité et de la perte de données (risques cyber) du fait de systèmes d'information multiples avec gestion et maintenance en partie externalisées,
- une nécessaire sécurisation des compétences tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs pour mitiger les risques de retards ou d'erreurs dans les processus et assurer la continuité d'activité en cas de départ d'un collaborateur clé.

Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II de la société ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.
- Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres du Groupe avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires à sa croissance, prévue dans le plan d'affaires.
- Les Fonds propres du groupe Carma 134,8 M€, sont constitués d'éléments fonds propres répartis en tiers 1 (127,9 M€) et tiers 3 (6,9 M€). Le montant des fonds propres augmente de 24,9% par rapport à 2019, tandis que le capital de solvabilité requis de la société, calculé en application de la formule standard, augmente de 12,0% par rapport à 2019 passant de 78,9 M€ en 2019 à 88,3 M€ en 2020. Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, se porte à 153% contre 137% à la clôture de l'exercice précédent. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carma se porte à 496% contre 341% à la clôture de l'exercice précédent.

A. Activité et résultats

A1. Activité

A1.1. Informations Générales

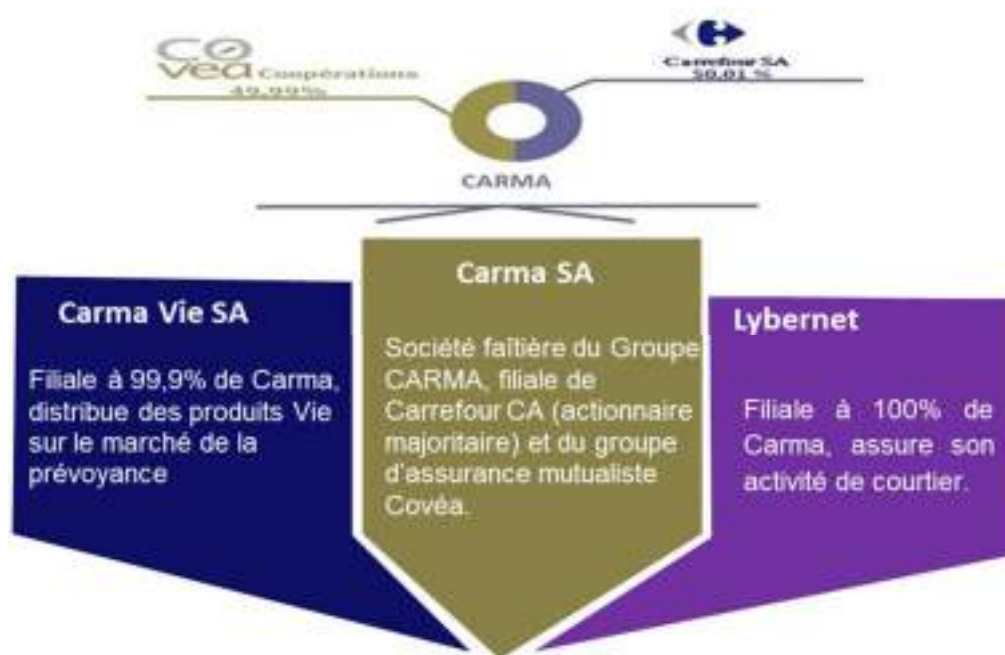
Le groupe CARMA est une société anonyme de droit français du groupe CARMA.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de ses filiales et de son actionnaire assureur (Covéa).

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers représenté par Gérard COURREGES et KPMG représenté par Régis TRIBOUT.

A1.2. Organisation du Groupe

Au 31 décembre 2020, le Groupe CARMA est composé de 3 entités



La société mère du Groupe est Carma SA, filiale du groupe Carrefour (actionnaire majoritaire) et du groupe d'assurance mutualiste Covéa.

Le Groupe s'articule autour de trois entités, réparties selon les 3 activités suivantes :

Activité Non Vie

- Carma, maison mère, propose une large gamme de produits Non Vie déployés sur l'assurance dommages aux biens et de personnes, dont les produits phares sont l'assurance des emprunteurs (AdE), les assurances Auto et Multirisque Habitation (MRH). Son portefeuille d'assurés est principalement composé de clients du Groupe Carrefour ;

Activité Vie

- Carma vie (filiale à 99,9% de Carma) décline une gamme de produits Vie sur le marché de la prévoyance composée de l'AdE, de la Protection Vie et de la Protection Avenir, assurant le décès, l'invalidité et l'incapacité (spécificité juridique en Espagne et en Italie).

Autres activités

- Lybernet (filiale à 100% de Carma), assure son activité de courtier via les canaux de distribution internet ainsi que leur plateforme téléphonique, et le portage des risques excédant l'appétence du Groupe.

Le Groupe CARMA, qui n'est pas un groupe coté sur le marché, intervient sur un périmètre national et européen. En effet, les deux sociétés d'assurance Carma et Carma Vie disposent des agréments nécessaires à l'activité libre prestation de services (LPS) en Espagne et en Italie.

A1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2020

L'organigramme simplifié du groupe est le suivant :



FC : fonction clé

Figure 1 : Structure organisationnelle CARMA

La Direction Générale, les fonctions clés, les directions SI et Marketing & Digital sont communes aux entités du Groupe. Les fonctions support (RH, Finances et Techniques) existent à la fois chez Carma et Lybernet mais font l'objet d'une approche coordonnée des méthodes, outils, travaux et reportings (via la logique de « file »).

A1.4. Filiales du Groupe

Au 31 décembre 2020, Carma, tête de groupe, contrôle les sociétés ci-dessous :

Sociétés	Quote-part de capital détenue
Lybernet	100.00 %
Carma Vie	99.90 %

Tableau 1 : Filiales

A1.5. Activités du Groupe

Au 31 décembre 2020, le groupe CARMA exerce, en France, en Espagne, et en Italie une activité d'assurance Vie et Non Vie sur les marchés des risques des particuliers.



- Carma propose les garanties couvrant ces 4 familles de produits.
- Carma vie couvre le risque décès, incapacité et invalidité inclus dans les garanties des contrats assurances des emprunteurs ou proposé en direct via les contrats Protection avenir et Protection Vie.

A noter qu'à date, seules les garanties affinitaires financiers et extension de garanties des produits des rayons EPCS (Électronique, Photo, Ciné et Son) sont commercialisés en LPS. L'activité assurance des emprunteurs ayant par ailleurs été mise en run-off en Italie.

La commercialisation des offres du groupe CARMA repose sur une approche omnicanale, à travers les modèles vendeurs, magasins et digital.



- Le modèle vendeurs : en agence Carrefour Banque, et surtout Vente à Distance, ou en Hypermarché dans les rayons électros.
- Le modèle magasins : avec le self-service ou le système de mise en relation dans les espaces services de Carrefour (déploiement en cours);
- Le modèle full digital : avec les comparateurs, le site Carrefour croquetteland.com, le site du partenaire rueducommerce.fr mais également notre site en propre (assurance.carrefour.fr).

D'une façon générale, le modèle d'affaires historique du Groupe repose sur l'agrégation d'expertises via la délégation de gestion (partenariats commerciaux et opérationnels conclus avec des assureurs et des courtiers gestionnaires).

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires du Groupe, issu des affaires directes, s'établit à 252,8 M€ et se décompose de la manière suivante :

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
Assurance dommages	139,80	55,31%
Assurance de personnes non vie	52,01	20,58%
Assurance de personnes vie	51,56	20,40%
Total assurance directe	243,37	96,29%
Acceptations	9,39	3,71%
Total	252,76	100,00%

Tableau 2 : Segments significatifs

Le tableau ci-après présente les chiffres d'affaires par entité

En millions d'euros	Primes acquises	Poids
Carma	197,53	78,15%
Carma Vie	55,22	21,85%
Total	252,76	100,00%

En norme Solvabilité II, ces différents produits sont répartis en groupes de risques homogènes, selon les garanties qu'ils incluent, et affectés à des lignes d'activités réglementaires, principalement :

Lobs - En millions d'euros	2020		2019	
	Primes acquises	Poids	Primes acquises	Poids
LOB 1 Assurance frais médicaux	11,3	4,5%	26,5	10,1%
LOB 2 Assurance protection du revenu	26,4	10,5%	13,5	5,1%
LOB 3 Assurance accident du travail	-	0,0%	-	0,0%
LOB 4 Assurance Responsabilité Civile Automobile	17,4	6,5%	17,9	6,8%
LOB 5 Autre Assurance des véhicules à moteur	28,4	11,2%	29,9	11,4%
LOB 6 Assurance maritimes, aériennes et du transport	-	0,0%	-	0,0%
LOB 7 Assurance Incendie et autres dommages aux biens	52,3	20,7%	54,7	20,9%
LOB 8 Assurance Responsabilité Civile Générale	3,8	1,5%	3,9	1,5%
LOB 9 Assurance-Crédit et Cautionnement	-	0,0%	-	0,0%
LOB 10 Assurance Protection juridique	5,4	2,1%	5,4	2,0%
LOB 11 Assistance	4,9	2,0%	4,8	1,8%
LOB 12 Pertes pécuniaires diverses	49,5	19,6%	46,9	17,9%
Autres contrats d'assurance vie (décès)	53,3	21,1%	58,4	22,3%
Total	252,7	100%	261,8	100%

Tableau 3 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité II significatives groupe

Une correspondance existe entre les lignes d'activité réglementaire Solvabilité II, exploitées dans la production des calculs et états prudentiels ainsi que les 4 grandes familles de produits auxquels sont associées les activités exercées par Carma. La notion de famille de produit est un axe d'analyse utilisé par l'entreprise aux fins de pilotage de son activité.

A2. Résultat de souscription

<i>En millions d'euros</i>	2020	2019
Primes	252,8	261,8
Charge des prestations	114,1	114,0
Charge des provisions techniques	22,1	-4,4
Ajustement ACAV	-	-
Solde de souscription	116,6	152,2
Solde de réassurance	-5,2	5,6
Dont primes cédées aux réassureurs	17,6	16,5
Dont part des réassureurs dans les prestations payées	3,9	6,1
Dont part des réassureurs dans la charge des provisions techniques	18,5	4,5
Dont part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	0,0	0,0
Dont commissions reçues des réassureurs	0,3	0,4

Tableau 4 : Résultats de souscription¹

La crise sanitaire a impacté le chiffre d'affaire qui s'établit à 252.8M€ en 2020 soit une diminution de 3.5%. Malgré une bonne résistance de l'activité IARD, la baisse est principalement due à l'assurance des emprunteurs qui a subis les effets des taux bas, de la pandémie et d'une transformation de ses points de vente. L'EPCS France (contexte de transformation de Carrefour) et certains produits en run-off pèsent également sur l'activité 2020.

La charge des prestations et des provisions est en augmentation de 24% et s'établit à 136,3 M€. Elle s'explique notamment par une sinistralité de point marquée en auto et scolaire (dégradation de sinistres d'exercices antérieurs) et une dégradation en assurance des emprunteurs Espagne. L'impact de la sinistralité 2020 se retrouve également dans le solde de réassurance qui contribue positivement au résultat technique.

Le solde de souscription du groupe s'établit à 116,6M€, en diminution de 22 % par rapport à 2019.

Le tableau ci-après présente le solde de souscription pour les 2 entités :

Entité	Solde * 2019	Solde * 2020
Carma	103,0	71,9
Carma Vie	49,2	44,6

*M€

A3. Résultat des investissements

A3.1 Composition du portefeuille

Les activités exercées par le Groupe l'exposent, par leur nature, à des risques sur de longues périodes. En conséquence, il investit une part importante de ses actifs dans des produits stables et de long terme : les produits de taux, des obligations d'États et d'entreprises principalement.

Son portefeuille est également composé à la marge de 5% d'actions (y compris titre de participation) qui en dynamisent la rentabilité, ainsi que d'autres actifs divers (parts de fonds communs de placement principalement dans les secteurs de la santé et l'immobilier et de liquidités ...).

Les investissements du groupe ainsi répartis, sont ajustés en permanence au cours de l'année, au gré des évolutions du marché.

¹ Source : Annexe aux comptes sociaux

En millions d'euros	En valeur nette comptable			
	Montant 2020	Poids	Montant 2019	Poids
Produits de taux*	146,1	52,5%	190,9	69,68%
Actions*	14,7	5,3%	13,7	5,01%
Immobilier*	19,2	6,9%	17,8	6,48%
Actifs en représentation des unités de comptes	0,0	0,0%	0,0	0,00%
Autres	98,4	35,3%	51,6	18,83%
Total	278,4	100%	274,0	100%

* y compris parts dans les fonds d'investissement

Tableau 5 : Composition des placements au 31.12.2020

En 2020, l'encours de placement en valeur nette comptable a augmenté de 1,6% (soit +4,4M€) alimenté par la trésorerie Carma. Suite à la conjoncture, la stratégie d'investissement s'est orientée vers des fonds divers apportant plus de rentabilité que les obligations.

Le graphique ci-après présente la ventilation du portefeuille de placement du groupe par entité (en millions d'euros) :



Actions

Carma a agrémenté sa poche d'action vers un fond diversifié (+1M€)

Immobiliers

La partie immobilière a augmenté de 8,2% (+1,5M€) en complétant notre investissement dans des entrepôts logistiques.

Produits de taux

La valeur des placements obligataires a diminué de 23,5% en 2020. La crise sanitaire a engendré une forte dégradation des taux obligataires, combinée à de nombreux placements arrivés à maturité, cette situation a incité à une plus grande diversification des portefeuilles.

Autres

Cette catégorie a augmenté de 32,8% et, est composée majoritairement de liquidité court terme. En effet, il a été préférable du fait de la conjoncture sur 2020, d'investir le résultat des ventes obligataires sur des placements court terme liquide. A la marge des fonds à taux variables sont venus s'ajouter aux investissements.

A3.2 Résultat des activités de placement

* y compris parts dans les fonds d'investissement

** y compris dépréciations et réserve de capitalisation

En millions d'euros				2018		
En millions d'euros	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets	Revenus financiers nets	Plus et moins-values nettes**	Produits financiers nets
Produits de taux*	4,8	3,7	8,5	5,8	2,4	8,2
Actions*						
Immobilier*						
Total	4,8	3,7	8,5	5,8	2,4	8,2

Tableau 6 : Résultats financiers par classe d'actifs au 31.12.2020

Les revenus financiers nets diminuent d'1 M€ en 2020, alimentés par des revenus obligataires dont une partie est arrivée à maturité. Dans le contexte actuel, les nouveaux placements ne permettent pas de compenser l'érosion des rendements.

Des réalisations de plus-value nettes en 2020 pour 3,7M€ (besoin de trésorerie et réallocation des dates de maturité) explique la progression du résultat financiers par rapport à 2019.

A4. Résultat des autres activités

En dehors de ses métiers de souscription et de placement de ses fonds, le Groupe n'exerce pas d'activité, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A5. Autres informations

Comme évoqué précédemment, l'activité de la société est impactée par l'épidémie de coronavirus que connaît le monde depuis le premier trimestre 2020. Le groupe Carma a pris les mesures nécessaires pour assurer la santé de ses collaborateurs et préserver sa continuité d'activité. L'exercice d'auto-évaluation interne des risques et de la solvabilité réalisé en 2020 a pris en compte les conséquences d'un environnement et d'une activité impacté par la crise sanitaire pour orienter les décisions, notamment en matière de pilotage des fonds propres.

A noter que les incertitudes à fin 2020 portent principalement sur la durée de la crise sanitaire et ses conséquences sur l'activité des apporteurs d'affaires du groupe Carma (Hypermarché Carrefour et Carrefour Banque), sur les marchés financiers (impactant le rendement de nos placements) et sur le niveau de la sinistralité de masse sur nos produits d'assurance (corrélé aux modalités et à la durée des mesures de limitation de la circulation du virus). Dans ce cadre, outre des décisions de rationalisation de certaines garanties (auto ECO, multinomade), le Groupe Carma poursuit son entreprise de diversification de ses produits et partenariat, de digitalisation de ces processus et satisfaction client afin de se désensibiliser des risques liés à son modèle initial. Ainsi, en 2020, des nouveaux produits/partenariats ont été noués, des initiatives ont été lancées pour une plus grande satisfaction client et limiter ainsi l'attrition et des travaux engagés pour davantage capitaliser sur les flux et partenariats de Carrefour (logique d'ancrage). Côté financier, les investissements sont ciblés et le comité finance s'attache à s'assurer que l'allocation d'actif prend en compte le risque conjoncturel propre à certains secteurs fortement impactés par la crise sanitaire.

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de Gouvernance

B1. Informations générales sur le système de gouvernance

B1.1. Système de gouvernance Groupe

B1.1.1. Organisation générale

Le système de gouvernance opérationnelle du Groupe couvre l'ensemble des sociétés contrôlées par le groupe. Axée sur la transversalité, celle-ci, met en action l'ensemble de compétences et de moyens techniques dédiés à l'exercice des activités du Groupe et de ses entreprises, ainsi qu'à leur maîtrise.

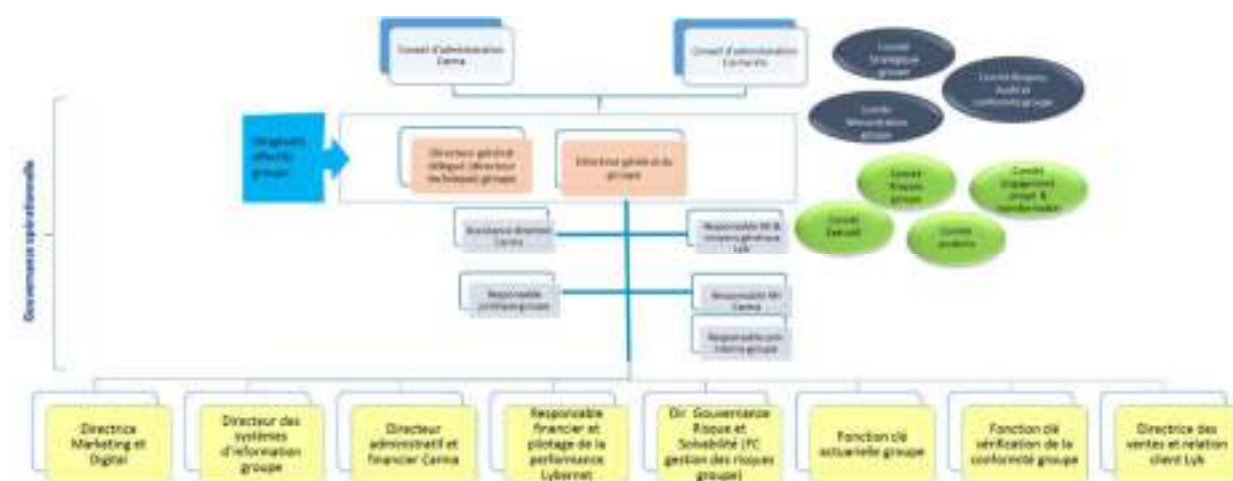


Figure 2 : Macro Organigramme Groupe

L'organisation opérationnelle du Groupe est une composante essentielle du système de gouvernance de chaque entité.

Elle favorise les coopérations et garantit une gestion saine et prudente de ses entreprises. Les directions exécutives, les dirigeants effectifs et les 4 fonctions clés y sont centralisés et au service de toutes les sociétés du Groupe. Deux logiques organisationnelles cohabitent pour une gestion efficace des activités :

- logique de directions intégrées transverses à l'ensemble des entités du groupe (la Direction Marketing et Digital ainsi que la DSI),
- logique de fonctionnement par « file », i.e. coordination et mutualisation des méthodes, process et outils pour les directions supports (Direction financière, direction technique et Ressources humaines).

Le Comité Exécutif Groupe constitue l'organe central opérationnel. Il est composé du directeur général du groupe, du directeur général délégué du groupe, de la directrice des ventes & relation client Lybnet, du directeur administratif et financier de Carma, du directeur des systèmes d'information du groupe, du responsable financier et performance de Lybnet, de la directrice Marketing & Digital et du directeur Gouvernance, Risques et Solvabilité Groupe. À noter que les fonctions clés disposent d'une invitation permanente à cette instance.

Le Comité Exécutif est chargé, sous l'autorité du Directeur Général des entités du Groupe, de mettre en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'Administration de chaque entité. Il décide des orientations nécessaires au développement, à la performance opérationnelle et à la gestion des risques du Groupe. Cette instance dispose d'une vision d'ensemble de toutes les sociétés du Groupe, et traite de tous les sujets les intéressant.

L'organisation opérationnelle et le système de gouvernance qui en découlent assurent au Comité Risques Audit & Conformité Groupe, ainsi qu'au Conseil d'Administration une vision claire des responsabilités opérationnelles.

B1.1.2. Le Comité Stratégique

Ce comité est un lieu d'échange destiné à participer aux travaux de préparation des conseils d'administration en appréciant notamment en amont l'ensemble des questions stratégiques, commerciales et partenariales ainsi que les différentes implications opérationnelles liées (organisation, ressources humaines, informatiques...). Les analyses, propositions et alertes du comité sont soumises à l'examen du conseil.

B1.1.3. Le Comité Risques, Audit & Conformité Groupe

Le Comité Risques, Audit et Conformité Groupe est un lieu d'échange sur les risques entre les membres des conseils d'administration, les fonctions clés, les commissaires aux comptes de chaque entité et les dirigeants effectifs. Ce comité propose les grandes orientations de la politique de gestion des risques et en supervise la mise en œuvre à travers l'audition de l'ensemble des fonctions clés. D'autres personnes peuvent assister sur invitation aux réunions du comité.

En 2020, le Comité Risques Audit & Conformité s'est réuni 2 fois (mars et novembre). Le taux moyen de participation aux réunions du CRAC était de 89%.

Sur cette période, le comité a notamment abordé les sujets suivants :

- faits marquants des travaux des fonctions clés,
- Suivi des plans d'action, des alertes et des points d'attention
- plan d'audit 2021-2023,
- validation des rapports réglementaires 2020 : SFCR, rapports de contrôle interne, rapport ORSA, rapport de la fonction actuarielle,
- validation des revues des politiques écrites 2020,
- Points divers : Risques stratégiques, Gouvernance S2...

B1.1.4. Le Comité des Rémunérations

La politique de rémunération adoptée par chaque conseil d'administration des entités du groupe est très encadrée par les principes régissant le cadre et les modalités de rémunération au sein du groupe Carrefour.

Pour accompagner la mise en œuvre et le respect de cette politique de rémunération, un comité des rémunérations est en place. Ce comité est composé d'un représentant du groupe Carrefour, assurant également la présidence du comité, d'un représentant du Groupe Covéa et de la direction des ressources humaines.

Outre la supervision du respect de la politique de rémunération, il intervient dans l'évaluation du respect du cadre d'appétence aux risques par la direction de Carma ainsi que l'adéquation des diligences menées par les fonctions clés. À noter que les mandataires sociaux non dirigeants de Carma ne bénéficient d'aucune rémunération.

Le Comité des rémunérations s'est tenu le 20 avril 2020. Lors de cette réunion, le comité a réalisé le suivi des décisions issues du comité 2019, le rappel de la politique de rémunération et les modalités de mise en œuvre.

Aucun incident ou événement survenu en 2019, impactant significativement la maîtrise globale des risques du groupe CARMA et justifiant une réduction de la rémunération variable individuelle des fonctions clé, dirigeants effectifs et preneurs de risque, n'a été relevé. Le budget affecté à la rémunération variable des collaborateurs concernés a ainsi été validé. La rémunération des dirigeants effectifs a également été validée.

B1.1.5. Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif Groupe constitue l'organe central opérationnel. Il est composé du directeur général du groupe, du directeur général délégué du groupe, du directeur des ventes & relation client du groupe, du directeur marketing et digital du groupe, du directeur administratif et financier de Carma, du directeur des systèmes d'information du groupe, du responsable technique et financier de Lybernet et du directeur Gouvernance, Risques et Solvabilité groupe. Sous sa forme élargie, le comité exécutif intègre les fonctions clés et la RRH.

Le Comité Exécutif est chargé, sous l'autorité du Directeur Général Groupe, de mettre en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'Administration de chaque entité. Il décide des orientations nécessaires au développement, à la performance opérationnelle et à la gestion des risques du Groupe. Cette instance dispose d'une vision d'ensemble de toutes les sociétés du Groupe et traite de tous les sujets les intéressant.

B1.2. Structures de gouvernance

B1.2.1. Le Conseil d'Administration

La société Carma est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 4 administrateurs au 31 décembre 2020 :

- Benjamin DUBERTRET, représentant du Groupe Carrefour, Président du Conseil d'Administration ;
- M. Béatrice SAVOURE, représentant de MMA IARD Assurances mutuelles, administrateur ;
- M. Daniel BELIKI, représentante de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLE, administrateur ;
- M. Renaud GUILBERT-ROED, représentant du Groupe Carrefour.

Les mandats détenus par les administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il examine notamment l'orientation de la gestion de la société, les performances et les modifications réglementaires soumises à agrément.

Le Conseil d'Administration est tenu aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2020, le taux de participation des membres de chaque entité est présenté ci-après :

Carma	Carma Vie
• Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois • Le taux de participation de ses réunions est de 100%	• Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois • Le taux de participation de ses réunions est de 100%

Les points suivants ont notamment été abordés lors de ces 3 séances :

- Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019
- 2019 : Revue technique, point sur les investissements et sur les placements
- Analyse d'impact de la crise sanitaire Covid-19
- Validation des revues des politiques
- Présentation des accords d'exclusivité et approbation des conventions réglementées
- Synthèse des Comités Risques Audit et Conformité

B1.2.2. Les Dirigeants Effectifs

En 2020, les dirigeants effectifs de Carma sont inchangés par rapport à 2019 :

- M. Fabrice LECUYER, Directeur Général,
- M. Jean- François HOUDOU, Directeur Général Délégué et Directeur Technique.

Pour garantir une gestion saine et prudente des activités du groupe, les dirigeants effectifs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom des sociétés, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Ils représentent les sociétés du groupe dans leurs rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leur pouvoir.

Pour mener à bien ses missions, les dirigeants effectifs s'appuient sur l'organisation opérationnelle du Groupe, en particulier :

- le Comité Exécutif;
- le Comité validation produits;

- le Comité engagement projet & transformation ;
- le Comité des risques ;
- le comité d'audit opérationnel.

B1.2.3. Les fonctions clés

Présentation des 4 des fonctions Clés

Conformément aux exigences de la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés Groupe ont été nommés et notifiés à l'ACPR. Ils exercent leurs fonctions pour l'ensemble des sociétés d'assurance ainsi que le Groupe lui-même, matérialisant la mutualisation des ressources et des compétences au sein du Groupe.



Figure 3 : Responsabilité des fonctions clés

Une revue plus détaillée des domaines de chaque fonction clés est présentée dans la suite du rapport.

Autorité, ressources et indépendance des fonctions Clés

Les fonctions clés sont positionnées, hiérarchiquement, à haut niveau dans l'organisation du Groupe. Elles sont placées directement sous l'autorité de la Direction Générale. Ce positionnement garantit leur indépendance, leur faculté de s'exprimer librement et de jouir d'un accès non restreint à l'information. Il leur permet également d'être associées au processus de prise de décision et de disposer des ressources, autorité et expertise nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Les fonctions clés ont libre accès au Comité exécutif ou sont représentées aux réunions des instances dirigeantes, qu'elles informent des chantiers mis en œuvre dans le cadre de leurs missions et qui leur assurent l'accès à une information exhaustive sur les décisions stratégiques et les actions qui en découlent.

Les fonctions clés ont, en outre, un accès direct et permanent aux dirigeants effectifs ainsi qu'au Conseil d'Administration de chaque entité. Elles interviennent, autant que nécessaire, auprès du Comité Risques Audit & Conformité Groupe et rendent compte de manière régulière aux administrateurs qui composent ce comité.

Enfin, les fonctions clés peuvent s'appuyer, dans l'exercice de leurs missions, sur des ressources à leur disposition, parmi lesquelles :

- des politiques Groupe;
- un référentiel de processus commun, des bases de risques et incidents communes ;
- des équipes dédiées dont les compétences sont mutualisées au sein du Groupe (pôle conformité, pôle maîtrise des risques opérationnels...);
- des outils de production harmonisés permettant d'industrialiser les travaux pour le compte des sociétés du Groupe et ainsi, dans le même temps, de prendre en compte les spécificités de chaque société pour assurer une supervision adaptée et complète.

Cette organisation assure à chaque responsable de fonction clé l'indépendance requise pour exercer sa mission, les moyens humains et matériels nécessaires, la reconnaissance et l'accès libre aux différentes instances décisionnaires (dirigeants effectifs, Conseil d'Administration, Comité Risques, Comité Exécutifs, Comité risques Audit & Conformité).

B1.3. Politique et pratiques de rémunération

Politique de rémunération

La politique de rémunération du groupe Carma, s'inscrit dans le cadre défini par le groupe Carrefour et en ligne avec les politiques Carrefour. Elle prend en compte les dispositions législatives et réglementaires inscrites notamment au sein du code du travail et de la convention collective des sociétés d'assurance, et intègre tous les éléments de rémunération au sens de Solvabilité II (partie fixe – partie variable). Sont ainsi inclus l'intéressement collectif et autres avantages sans préjudice de leur qualification juridique en droit français.

Au service de la stratégie du groupe Carma, la politique de rémunération s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance de chaque société. Elle a également pour finalité de dégager les principes généraux, permettant :

- de soutenir l'attractivité, l'engagement et la fidélisation à long terme des collaborateurs via les éléments de rémunérations et une logique cohérente d'augmentation individuelle ;
- d'assurer une reconnaissance de contributions significatives au développement des activités sans créer de conflit d'intérêt et dans la limite des prises de risques assumées ;
- de garantir qu'il n'y a aucune incitation à une prise de risque préjudiciable aux assurés.

La politique de rémunération du groupe CARMA, a fait l'objet d'une révision approuvée par le conseil d'administration du 8 décembre 2020. À noter que le critère d'attribution de la rémunération a été revu. Cette revue a pour objectif d'encourager les collaborateurs à œuvrer pour une meilleure satisfaction de la clientèle.

Principes d'indemnisation des mandataires sociaux et dirigeants

Les mandataires sociaux de Carma sont rémunérés en leur qualité de Directeur général et Directeur général délégué. Ils ne perçoivent pas de rémunération spécifique au titre de leur mandat social.

Principes de rémunération des dirigeants

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué bénéficient d'un contrat de travail, auprès de l'entreprise Carma dans laquelle ils exercent leurs mandats de dirigeants, et par extension auprès de ses filiales dans le cadre des mises à disposition de ressources internes au Groupe.

Principes de rémunération des autres salariés

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de la même structure de rémunération. Ainsi, le package salarial proposé par le Groupe Carma à ses salariés comprend :

- une rémunération directe composée de la rémunération de base et des cotisations sociales obligatoires (sécurité sociale, assurance chômage, retraite complémentaire, prévoyance et mutuelle) ;
- une prime de participation permettant de bénéficier d'une partie des bénéfices du Groupe Carrefour et variant en fonction des résultats économiques de ce dernier en France ;
- une prime d'intéressement faisant l'objet d'un accord facultatif et variant en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs définis au niveau du groupe CARMA ;
- une prime d'intéressement collectif, assise sur les résultats Groupe Carrefour ;
- un dispositif d'épargne salariale : PEG et PERCO avec abondement du Groupe Carrefour ;
- des avantages en nature pour les directeurs (véhicule) ;
- des avantages divers : couverture sociale, tickets restaurants, remises sur achats...

Les principales différences portant sur les points suivants :

- la rémunération directe comporte une part variable pour : les cadres CARMA, les cadres et conseillers de vente des plateaux Lybernet, les cadres Lybernet placés sous la responsabilité hiérarchique directe d'un membre du comité exécutif groupe Carma ;
- absence de rémunération variable pour les personnels non cadres de groupe Carma ;
- taux de variable différencié selon la classification des postes cadres et directeurs éléments complémentaires de rémunération en nature tels que véhicule pour les directeurs.

La partie fixe représente la part essentielle de la rémunération et la partie variable est définie en fonction de la politique de rémunération de Carrefour France.

Le système de Rémunération Variable (RVA) du groupe CARMA reconnaît à la fois les performances du périmètre économique et les performances individuelles de chaque collaborateur. Les critères quantitatifs et qualitatifs d'attribution de la partie variable individuelle sont précis et préétablis. Ils sont simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise et encouragent l'implication dans la maîtrise des risques.

La multiplicité des critères permet d'éviter un risque de déviance et notamment de limiter l'incitation à la prise de risque démesurée ou excessive au regard d'une saine gestion des risques de l'entreprise.

Ni la rémunération ni l'évaluation des performances des collaborateurs ne crée de conflit avec les intérêts des assurés.

En outre, les personnels de l'entreprise ne doivent pas recourir à des mécanismes ou stratégies de couverture ou d'assurance permettant de limiter la portée de ces règles.

Particularités de la rémunération des salariés exerçant des fonctions clés

La part fixe de la rémunération directe totale des salariés responsables des fonctions clés est déterminée afin qu'ils ne dépendent pas de manière excessive de leur part variable. La RVA « économique » de ces derniers ainsi que son évolution s'apprécie en tenant compte de critères indépendants de la performance des services opérationnels et des domaines soumis à leur contrôle.

La RVA « économique » des salariés exerçant des fonctions clés est basée sur les résultats de la Direction des Services Financiers et Assurances Groupe associé aux résultats de la France.

Elle représente 20 % du montant total de la rémunération variable des fonctions clés.

Les 80% restant sont calculés sur la base des résultats individuels.

Ajustement de la part variable des dirigeants effectifs, des fonctions clés, et cadres membres du Comex Groupe CARMA pour exposition aux risques actuels et futurs

Afin de favoriser une gestion saine et prudente, de limiter toute prise de risque excessive ainsi que les conflits d'intérêts, la rémunération variable individuelle des dirigeants effectifs, des responsables des fonctions clés et des membres du comité exécutif groupe Carma, est soumise à l'application d'un réajustement à la baisse en cas de manquements ou prises de risques excessives ayant eu un impact significatif sur le profil de risque de l'entreprise.

La part de RVA susceptible d'être ainsi ajustée à la baisse est de 50% de la RVA des directeurs, 60% de la RVA des autres cadres « preneurs de risques », et 80% pour les responsables des fonctions clés.

La réduction de la part variable est déterminée en fonction de la criticité du risque avéré. Le Comité des rémunérations évalue annuellement les éventuels ajustements à effectuer, collectivement ou individuellement.

Droits à rémunération

Les dirigeants Groupe peuvent exercer au sein du Groupe des fonctions dépassant le périmètre strict de la société dont ils sont dirigeants chez Carma. Ainsi les sociétés d'assurance Groupe ne rémunèrent pas nécessairement, directement, leurs dirigeants. Une refacturation entre les sociétés est opérée, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 261 B du Code général des impôts.

B1.4. Transactions importantes avec des parties liées

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur², les transactions qui ne porteraient pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales entre la société d'assurance et l'un de ses administrateurs ou dirigeants doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, et font l'objet le cas échéant d'une convention.

En 2020, sur la base des informations portées à la connaissance des sociétés du groupe et à leurs Conseils d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B1.5. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Le système de gouvernance Groupe, décrit au long du chapitre « B. Système de gouvernance » est en adéquation avec le profil de risque de l'entreprise, détaillé au chapitre « C. Profil de Risque ». L'existence de structures de gouvernance complémentaires au niveau du Groupe et au niveau de la société reflète le modèle économique du Groupe, adapté aux impératifs de son domaine d'activités (compétitivité, capacité d'innovation, solidité financière, conformité réglementaire, etc.)

Carma est en effet engagée dans un processus de coopérations au sein des groupes de ses actionnaires (Carrefour et Covea), lui permettant de réaliser des économies d'échelle, de peser davantage dans les négociations avec les partenaires et prestataires, de mutualiser les investissements ou de partager les bonnes pratiques. Le recours à l'expertise de ses actionnaires (Carrefour et Covea) ou la mise en commun des moyens et compétences, appliquée à certaines fonctions bénéficiant sensiblement de l'effet taille (fonctions support), permet en parallèle d'allouer des ressources et de concentrer des moyens au pilotage des activités et des risques propres à Carma.

B2. Exigences d'honorabilité et de compétence

Les exigences et les processus mis en œuvre en matière d'honorabilité et de compétence au sein de Carma sont définis dans une politique dédiée. Définie au niveau du Groupe, elle s'applique aux membres des Conseils d'Administration, aux directeurs généraux et aux titulaires des fonctions clés du Groupe, des sociétés affiliées.

Les titulaires des fonctions visées par la politique doivent répondre à tout moment aux exigences d'honorabilité, de probité et de bonne santé financière définies. Ils doivent, en particulier, justifier de l'absence de condamnation définitive (criminelle, délictuelle, disciplinaire, administrative), de surendettement personnel ou de redressement judiciaire. La collecte et l'examen des pièces justifiant de l'honorabilité des responsables concernés est réalisée lors de leur prise de fonction puis, périodiquement, au cours leur mandat/ fonction.

La politique Honorabilité et Compétence encadre également les procédures visant à s'assurer que les titulaires des fonctions concernées disposent des connaissances, compétences, qualités et expériences professionnelles nécessaires et adaptées :

- collectivement, aux caractéristiques de l'activité, à la nature, à la taille et à la complexité des risques de l'entreprise,
- individuellement, aux fonctions spécifiques qui leurs sont confiées.

Carma procède périodiquement à une évaluation du Conseil d'Administration afin d'apprécier son mode

² Code de commerce - Article L225-38

de fonctionnement et de s'assurer qu'il dispose collectivement des compétences nécessaires.

Ainsi, suite au renouvellement du collège des administrateurs en 2017, une évaluation a été conduite. Le résultat de cette évaluation est globalement satisfaisant, et a donné lieu à des préconisations quant aux thématiques de formations à privilégier.

Un nouveau changement du collège des 4 administrateurs n'a pas permis une évaluation complète. Elle sera conduite en 2021.

La revue annuelle de la politique honorabilité et de compétences a été approuvée par le Conseil d'Administration de Carma lors de sa séance du 08 décembre 2020

B3. Système de gestion des risques

B3.1. Organisation du système de gestion des risques

La gestion des risques de chaque entité du Groupe s'appuie sur le dispositif global de gestion des risques Groupe dont les principes et le fonctionnement sont encadrés par une politique dédiée revue annuellement.

Définie au niveau du Groupe, la politique de gestion des risques s'applique au Groupe et à ses sociétés. Des procédures détaillées de gestion des risques complètent la politique générale de gestion des risques Groupe en fixant un cadre et des principes de fonctionnement par domaine.

En vertu de ce socle de politiques, le dispositif de gestion des risques Groupe s'attache à piloter les risques issus des différents domaines d'activité de chaque société du groupe, dont chacun est par ailleurs géré par une direction métier responsable.



En 2020, les administrateurs de Carma et Carma vie ont approuvé les revues des politiques citées ci-avant.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est schématisé comme suit :



Figure 4 : Méthodologie d'évaluation qualitative des risques

Plusieurs objectifs sont confiés au dispositif de gestion des risques du groupe. Celui-ci doit d'abord permettre de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rapporter en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels les sociétés du Groupe sont soumises. À cet égard le dispositif :

- s'intéresse aux risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en norme Solvabilité II, aux techniques de réduction des risques ainsi qu'aux risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie couvrant les entités du groupe, élaborée à partir d'une méthode, d'un référentiel de processus et d'une nomenclature des risques communs et harmonisés au sein du Groupe ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité dits processus « ORSA³ ». Dans ce cadre, différents reportings relatifs aux risques de chaque société, à destination des instances de gouvernance, émanent du dispositif de gestion des risques : Rapport ORSA annuel, tableau périodique de surveillance des risques stratégique (dit Top down risk survey), etc...

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie du groupe et de l'appétit agrégé au risque du groupe, au niveau des sociétés sous son contrôle, en effectuant, notamment, une revue critique des plans d'activité. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence agrégée et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers.

Le dispositif de gestion des risques s'attache à mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques et à les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité. La diffusion de communications internes variées au sein du groupe et des entreprises affiliées et l'animation de formations dédiées à la gestion des risques entrent dans son périmètre de compétences.

La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée, au sein de la Direction Générale Groupe, à la direction Gouvernance Risques et Solvabilité. Son responsable est membre du comité exécutif Groupe et titulaire de la fonction clé gestion des risques.

D'autres acteurs contribuent également au dispositif de gestion des risques :

- La direction technique est en charge des calculs des aspects technique ;
- La direction administrative et financière en charge du déploiement du processus stratégique budgétaire et financier en lien avec la stratégie du Groupe et pilote de l'adéquation actif/passif;

³ ORSA : Own Risk and Solvency Assessment - Evaluation interne des risques et de la solvabilité

- Le pôle maîtrise des risques Opérationnels (Direction Gouvernance risques et Solvabilité) supervise le suivi et la maîtrise des risques opérationnels ; Il pilote l'élaboration de la cartographie des risques ; coordonne le dispositif de maîtrise des opérations déléguées et veille, avec l'appui et les moyens du Groupe Carrefour, à la sécurisation de l'infrastructure IT du Groupe ainsi qu'au renforcement des dispositifs de protection des données sensibles ;
- Les autres fonctions clés du groupe sont également des acteurs du dispositif de gestion des risques Groupe, impliquées dans le contrôle périodique (i.e. Audit Interne) et permanent (i.e. Conformité, Actuariat) groupe ;
- Plus largement, l'ensemble des directions métiers et des collaborateurs participe à la maîtrise des risques.

La gouvernance du dispositif de Gestion des Risques Groupe s'inscrit dans le dispositif global de contrôle des sociétés membres.

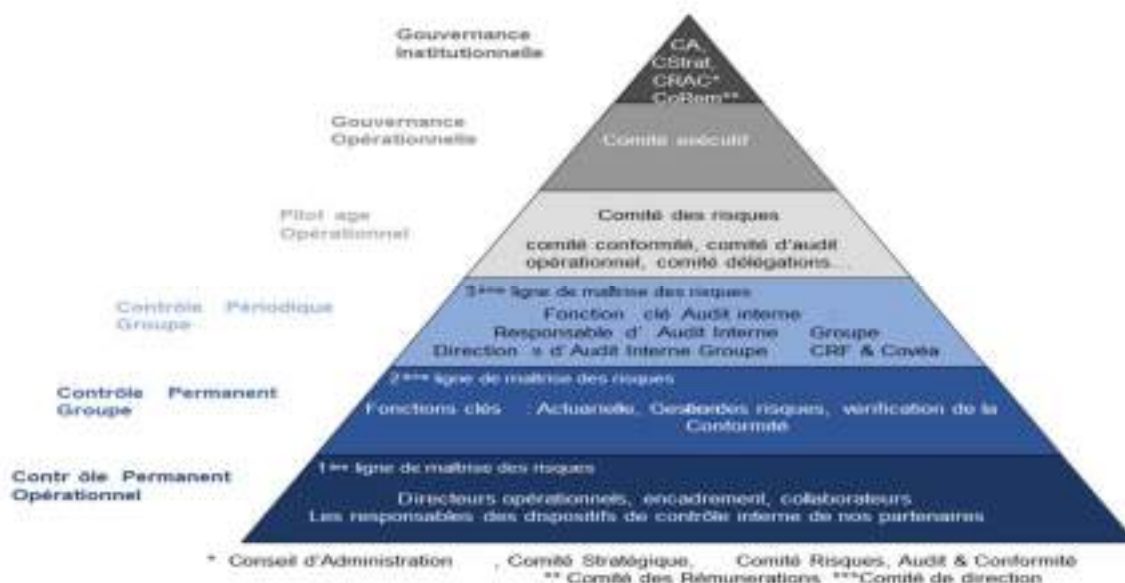


Figure 5 : Dispositif global de contrôle

Le groupe exerce la primauté stratégique sur les sociétés opérationnelles. Le Conseil d'administration approuve ainsi les orientations stratégiques, déclinées par entité ainsi que le cadre général d'appétence aux risques associé aux orientations. C'est dans ce cadre qu'au moins une fois par an, le conseil d'administration approuve le système de gestion des risques, de contrôle interne et d'évaluation de la Solvabilité.

Le Comité Risques Audit & Conformité Groupe examine l'identification des risques et les scénarios de stress réalisés ; il analyse et valide le rapport ORSA et ses conclusions avant son passage en Conseil d'administration pour approbation.

Au niveau de la direction générale, le comité exécutif participe à l'identification des risques et des scénarios de stress à retenir, valide les actions de gestion, de prévention, de suivi et de correction ainsi que le déclenchement d'un exercice ORSA exceptionnel, le cas échéant.

Le Comité des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques des entreprises du Groupe et aux travaux de contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques sociétés, suivi des plans d'actions, alertes ...). Il constitue par ailleurs un organe de centralisation du partage des alertes et décisions issues des différents comités opérationnels de gouvernance globale des risques (comité d'audit opérationnel, comité conformité, comité délégations, etc...).

Enfin, le comité engagement projet et transformation, veille à la qualité du cadrage et la rigueur de la conduite des projets stratégiques. Il s'assure en outre qu'une analyse d'impact et des risques a été menée pour chacun des projets et que les fonctions idoines (conformité, risques opérationnel, SSI et juridique) ont été sollicitées en phase de cadrage ou de déploiement.

B3.2. Détails des processus relatifs à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (dit ORSA)

L'ORSA est un processus majeur du dispositif de gestion des risques, encadré par la politique ORSA Groupe, approuvée par les Conseils d'administration de Carma et Carma Vie. Il constitue un outil opérationnel central et sa mise en œuvre met en jeu quatre processus principaux.



1. Les travaux sur la solvabilité propre de chaque entreprise consistent, d'abord, à identifier et à évaluer, sur la base des calculs effectués selon la formule standard de la Directive Solvabilité II notamment, l'ensemble des risques bruts auxquels l'entreprise est exposée. Les écarts notables entre le profil de risque ainsi établi et le capital de solvabilité requis, obtenu en application de la formule standard, sont mesurés et analysés.
2. La solvabilité prospective, c'est-à-dire la projection de la solvabilité propre, en continuité d'exploitation, sur l'horizon du business plan, constitue un second processus relevant de l'ORSA. Dans ce cadre, un scénario central est établi ; il intègre les ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques et du capital. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques. L'évaluation du besoin global de solvabilité contribue ainsi à définir et à mettre à jour le cadre stratégique de gestion des risques. Il doit également permettre d'établir le besoin de fonds propres sur l'horizon de gestion et d'en optimiser la gestion.
3. Le cadre quantitatif de surveillance des risques est le troisième processus associé à l'ORSA. Il a pour but de garantir la conformité permanente de la solvabilité avec le cadre stratégique de gestion des risques d'une part et les exigences prudentielles de couverture (du capital de solvabilité requis, du minimum de capital requis ...) d'autre part. A cette fin, le dispositif mis en œuvre est proportionné à la nature, à la taille et à la complexité des risques de l'entreprise, à la volatilité de ses fonds propres, à son niveau de solvabilité à la dernière date de référence ainsi qu'au cadre d'appétence et aux limites de risques qui lui sont fixées. Des zones de confort, par rapport aux indicateurs impactant l'entreprise, sont ainsi établies et surveillées.
4. Avec le processus de surveillance continue, les indicateurs de suivi permettent enfin d'estimer si la solvabilité se situe dans les zones de confort définies. En cas d'alerte, l'entreprise a recours à un ensemble d'actions proportionnées, complémentaires aux tâches de gestion quotidienne ou en rupture, pouvant conduire à la réalisation d'un ORSA exceptionnel en cas de changement notable du profil de risque. Le processus de surveillance continue peut permettre enfin de suivre la déformation du profil de risque d'un exercice à l'autre.

Ainsi mis en œuvre, l'ORSA permet l'implémentation concrète du dispositif de gestion des risques dans :

- le fonctionnement opérationnel de l'entreprise en intégrant, en fédérant et en harmonisant les contributions de toutes les directions métiers ;
- le pilotage stratégique en anticipant les impacts de situations inattendues mais possibles et sur les actions de gestion à mettre en place ;
- la réflexion sur l'allocation des fonds propres au sein du Groupe.

Les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA sont présentés au moins annuellement, dans un rapport groupe intégrant les calculs, scénarios et les résultats propres au groupe et à chaque entité. Ce rapport ORSA est soumis à la validation du Conseil d'Administration.

En 2020, le résultat du scénario central montrait que, sur l'horizon des business plans projetés, le groupe CARMA respecterait ainsi systématiquement l'exigence réglementaire de solvabilité malgré un ratio en baisse sur la période dans un contexte de hausse significative de l'activité et de fonte des plus-values latentes. La résilience du ratio étant majoritairement permis par une politique de dividende conservatrice.

A l'heure où la France et le monde sont frappés par l'épidémie de Coronavirus, dont les conséquences demeurent réelle en 2021 et dans un contexte d'ajustement du plan stratégique, il apparaît que les hypothèses de l'ORSA 2020 méritait un nouvel éclairage. Ainsi, à date d'élaboration du présent rapport, un ORSA exceptionnelle est en cours d'élaboration afin d'évaluer l'impact du nouvel environnement du groupe au regard du Covid.

B4. Système de contrôle interne

B4.1. Le système de conformité

Mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité de Carma est incarnée et mise en œuvre par la responsable de la Conformité du Groupe.

Membre permanente du comité des risques Groupe, celle-ci anime et encadre le dispositif de conformité et rend compte de ses activités au Comité Risques, Audit et Conformité du Groupe.

La fonction vérification de la conformité, est responsable des questions relatives au respect de toutes les réglementations applicables aux activités d'assurance exercées au sein du groupe. A ce titre, ses missions consistent à :



Pour mener à bien ces missions, la fonction vérification de la conformité s'appuie sur un dispositif de veille permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires impactant les activités exercées par Carma, d'en mesurer les impacts et de s'assurer de leur implémentation opérationnelle. Elle dispose également d'un référentiel des principales normes réglementaires applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance. Elle est en charge de la conformité des activités de Carma devant le Conseil d'Administration et devant l'ACPR.

Le dispositif de conformité Groupe repose ainsi sur l'ensemble des métiers du groupe ; chacun est responsable, sur son périmètre d'activité, du respect des lois et réglementations applicables.

La responsable de la conformité et le directeur gouvernance, risques et solvabilité établissent, en outre, conjointement les plans de contrôles relatifs à la vérification de la conformité.

La méthodologie et les outils de gestion des risques opérationnels Groupe sont déployés afin de collecter les incidents et de cartographier le risque de non-conformité.

Activités conduites

Au cours de l'exercice écoulé, la fonction vérification de la conformité Groupe a été incarnée et mise en œuvre par la responsable Conformité.

Elle a conseillé et informé les représentants de la direction générale, grâce notamment à sa participation aux réunions du comité de direction Groupe. Elle a également présenté ses réalisations auprès du Comité Risques, Audit et Conformité Groupe. Au cours de ses interventions auprès des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, la responsable de la fonction vérification de la conformité a principalement abordé les questions liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les contrats non réglés, la maîtrise du traitement des réclamations de 1er niveau, la préparation de l'entrée en application de la directive distribution des assurances et Solvabilité 2 (politiques honorabilité et compétences et la politique de rémunération).

Par ailleurs, la fonction vérification de la conformité a poursuivi ses activités de supervision et d'animation du dispositif. Dans ce cadre :

- la veille réglementaire a été rédigée et diffusée régulièrement. Le référentiel des textes réglementaires est tenu à jour et les plans d'actions sont suivis ;
- le Comité conformité était régulièrement tenu. Son objectif est de :
 - o partager les résultats de la veille réglementaire,
 - o arrêter les modalités de mise en œuvre des évolutions réglementaires,
 - o valider la conformité des créations/évolutions de produits,
 - o prendre toutes les décisions d'organisation et de gouvernance afférentes à la protection de la clientèle,
 - o valider le contenu du questionnaire relatif à la protection de la clientèle
 - o piloter les plans d'actions de mise en conformité.
- le plan de contrôle de la conformité a été établi et mis en œuvre, ainsi que la collecte et la gestion des incidents et les travaux de cartographie des risques de conformité et les reportings.
- des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs ont été menées sur plusieurs thématiques : protection des données personnelles, directive distribution d'assurances, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, fraude, lutte anti- corruption...

Pour mener à bien ses missions, la responsable de la fonction conformité dispose d'une équipe dédiée composée de collaborateurs Carma, en charge de la coordination des acteurs et du pilotage de la feuille de route conformité.

Politique de conformité

La politique de Conformité s'inscrit dans le cadre de la stratégie générale du Groupe, elle est rédigée au niveau du Groupe. Placée sous la responsabilité de la responsable conformité Groupe, elle est validée au plan opérationnel par le comité des risques Groupe puis approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique de Conformité est révisée annuellement. La revue effectuée en 2020 a été approuvée par le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre dernier, et communiquée à l'ensemble des collaborateurs du groupe CARMA.

Politique de politique gouvernance et surveillance des produits

La politique a été établie en application des mesures transposées en droit français de la Directive distribution d'assurances. Définie au niveau du groupe Carma, elle couvre Carma et ses filiales.

Un comité de validation des nouveaux produits et évolutions significatives de produits a été mis en place, avec pour rôle de :

- valider la mise en marché/commercialisation d'un nouveau produit d'assurance ou d'un produit ayant subi une modification significative
- surveiller que, durant tout son cycle de vie, le produit continue à correspondre aux objectifs et caractéristiques du marché cible défini.

La politique a été revue en 2020 et les modifications approuvées par le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 décembre dernier, et communiquée à l'ensemble des collaborateurs du groupe CARMA.

B4.2. Le système de contrôle interne

B4.2.1. Objectifs et missions du système de contrôle interne

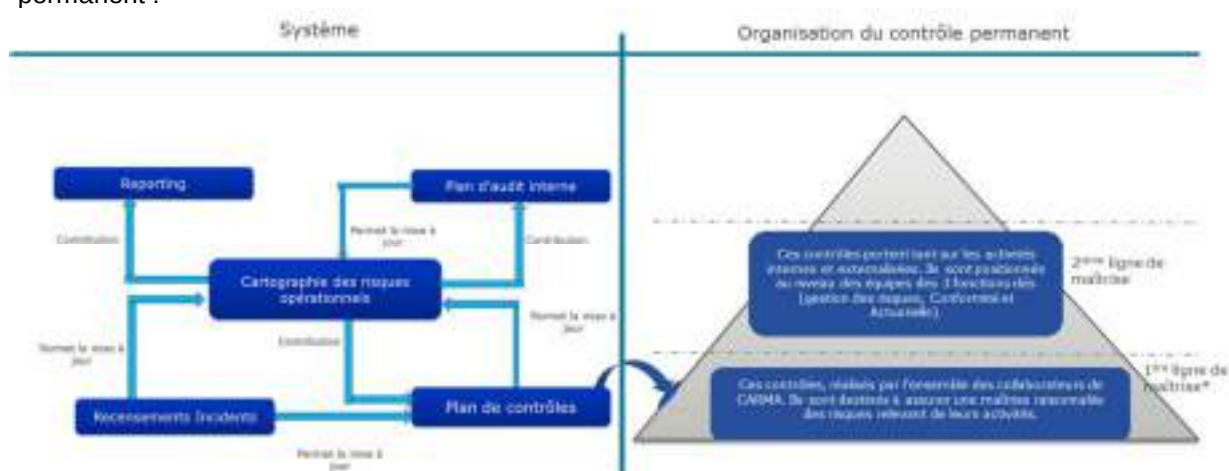
Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques⁴ s'attachant à l'identification, à l'évaluation et au pilotage des risques opérationnels. Celui-ci fait l'objet d'une politique dédiée revue annuellement. Le 8 décembre 2020, le conseil d'administration de Carma et Carma Vie ont approuvé la politique revue.

Les objectifs du système de contrôle interne du Groupe sont d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels le Groupe est soumise ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le pacte d'actionnaires, le conseil d'administration et la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes du groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation) ;
- la fiabilité des informations financières à travers la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc ;
- le respect des engagements contractuels et conventionnels pris.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne du Groupe concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe, contribuant ainsi à assurer une bonne gouvernance.

La figure ci-après présente de manière synthétique le système ainsi que l'organisation du contrôle permanent :



Le système de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

B4.2.2. Organisation du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne s'adapte à la structure du Groupe et à l'évolution de son organisation. Celui-ci est industrialisé dans un outil commun de maîtrise des risques (dit STAR - Système de Traitement et d'Analyse des Risques) qui permet d'avoir une vision homogène des risques et de leur maîtrise.

Le dispositif de contrôle interne du groupe CARMA est confié à la direction Gouvernance, risques et Solvabilité rattachée à la direction générale, elle-même rattachée à la direction des services financiers et marchands du Groupe Carrefour.

Le directeur de la Gouvernance, risques et Solvabilité a accès aux orientations fixées par la direction générale du fait de sa participation aux instances de pilotage de la stratégie (le conseil d'administration et le comité exécutif).

⁴ Cf. Figure 4 : Dispositif global de contrôle

Les équipes de la direction Gouvernance, Risques et Solvabilité définissent le cadre du dispositif, en pilote la mise en œuvre et veille en particulier :

- à la diffusion de normes et référentiels méthodologiques, de formats de communication d'information, de guides opératoires et d'outils informatiques;
- à l'assistance aux entités du Groupe dans la mise en œuvre de dispositifs de contrôle interne adéquats;
- au pilotage de la démarche de cartographie des risques ;
- à la centralisation, l'exploitation et le contrôle des informations transmises par les entités intragroupes (Carma Vie, Lybernet, Carrefour Banque, Carrefour & Covéa), et les partenaires externes ;
- à la réalisation des contrôles de niveau 2 ;
- à la mise en œuvre et au pilotage du dispositif de continuité d'activité.

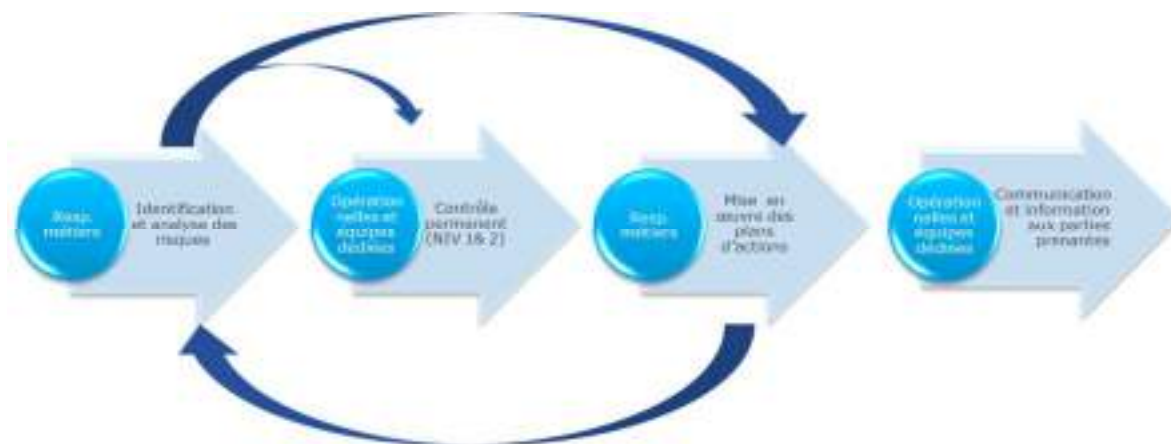
L'efficacité du dispositif de contrôle interne repose enfin sur des structures dépassant le seul environnement de contrôle à proprement parler.

Elle est en effet également supportée par des acteurs clés et une gouvernance définie:

- les fonctions de pilotage budgétaire et financier assurées par la direction administrative et financière ;
- les fonctions de pilotage technique mises en œuvre par la direction technique;
- les fonctions de pilotage juridiques assurées conjointement par la responsable juridique et la fonction clé de vérification de la conformité ;
- le suivi de la sécurité des systèmes d'information réalisé par l'équipe de la direction Gouvernance, Risques et Solvabilité avec l'appui technique de la direction de la sécurité des systèmes d'information du Groupe Carrefour.
- les échanges avec les auditeurs externes (audit groupe Carrefour, commissaires aux comptes, ACPR...).

B4.2.3. Processus de contrôle interne

Le processus peut être synthétisé comme suit :



Le système de contrôle interne ainsi organisé s'attache à cartographier les différents risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé.

Pour chaque direction, les risques sont déclinés selon les processus liés à leurs activités.

En fonction de l'appétence et de la tolérance au risque, définis dans le cadre de la stratégie d'entreprise, des activités à forts enjeux économiques, opérationnels et/ou réglementaires sont identifiées et font prioritairement l'objet des contrôles.

Sur les risques majeurs, les contrôles clefs sont mis en place afin de garantir leur bonne maîtrise. Ces contrôles sont effectués en 1^{ère} ligne de maîtrise selon une fréquence déterminée, par une ou plusieurs personnes désignées au sein de chaque service et supervisés en 2^{ème} ligne de maîtrise par les équipes dédiées au contrôle permanent des 3 fonctions clés : actuariat, conformité et gestion des risques.

Les recommandations, issues des contrôles de niveau 2, sont centralisées et pilotées par les équipes dans l'outil STAR. Leur état d'avancement est présenté régulièrement au comité des risques, en comité d'audit opérationnel ou en comité exécutif sous les axes clefs de criticité du risque, date d'échéance et ancienneté. Les alertes remontées permettent à la direction de reprioriser les actions en fonction des enjeux (réglementaires, stratégiques...).

Le bilan de ces contrôles et les alertes qui en résultent, sont également partagés lors du comité Risques Audit et Conformité Groupe. Cette instance, annexée au conseil d'administration, s'assure de la bonne gouvernance des entités du groupe.

B5. Fonction Audit interne

B5.1 Objectifs et missions de la fonction audit interne

La fonction audit interne du Groupe a pour finalité de procurer au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, une assurance raisonnable quant à la conformité et à la maîtrise des opérations en évaluant périodiquement l'adéquation des dispositifs de contrôle interne et de gouvernance, en émettant des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et en effectuant le suivi de leur mise en œuvre.

Par son action, la fonction audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.

Les missions de la fonction audit interne sont les suivantes :

- élaborer et actualiser régulièrement le plan d'audit pluriannuel fondé notamment sur l'analyse des risques et couvrant les principales activités de la société ;
- réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel, ainsi que les missions non programmées confiées par la direction générale et/ou le comité Risques, Audit et Conformité Groupe ;
- s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne et externe ;
- coopérer avec les auditeurs externes du Groupe (audit carrefour, CAC...) ;
- rendre compte régulièrement des travaux d'audit interne à la direction générale et au Comité Risques, Audit et Conformité du Groupe.

B5.2 Organisation et périmètre de la fonction audit interne

La fonction audit interne est l'une des composantes du dispositif global de contrôle des sociétés. Elle représente le contrôle périodique et constitue à ce titre la troisième ligne de maîtrise des activités et des risques. Elle s'assure, notamment, de l'adéquation et de l'efficacité des deux premières lignes de maîtrise qui forment le contrôle permanent.

Le périmètre d'intervention de la fonction audit interne s'étend à l'ensemble des activités et entités du Groupe. La fonction audit interne peut également être amenée à effectuer des missions sur les activités déléguées à des partenaires, en complément des travaux des 1^{er} et 2^{ème} lignes de maîtrise.

B5.3 Indépendance et compétence de la fonction audit interne

La fonction audit interne groupe est une activité de contrôle indépendante et objective, exclusive de toute fonction opérationnelle, placée sous l'autorité directe de la Direction Générale du Groupe.

Dans le cadre de sa mission, la fonction est soumise aux principes déontologiques et règles de conduite émanant du code de Déontologie de l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle internes) : intégrité, objectivité, confidentialité, compétence.

Grace à une formation initiale supérieure et/ou un parcours professionnel polyvalent, l'auditeur interne dispose de compétences techniques variées et des qualités personnelles nécessaires à l'exercice de la fonction. L'efficacité et l'équilibre de l'équipe résident dans l'importance de la formation permanente et le recours à des expertises internes ou externes (conseil).

B5.4 Mise en œuvre de la fonction audit interne

Les activités de la fonction audit interne sont menées dans le respect du cadre de référence de l'audit interne Groupe (politique, charte).

Les missions réalisées sont issues du plan d'audit pluriannuel validé par le Conseil d'Administration après examen du Comité Risques Audit et Conformité du Groupe, ainsi que des demandes prioritaires éventuelles émanant de ce même comité ou de la Direction Générale. La couverture d'audit est pilotée de façon à s'assurer que les principaux risques de la société sont appréhendés sur un cycle d'audit glissant de 3 ans au maximum.

La fonction audit interne met en œuvre une démarche proportionnée aux enjeux et fondée sur les risques.

Les missions réalisées sont de deux natures : audit de la société ou de ses activités. L'audit de la société a pour but d'évaluer la situation stratégique, économique et financière, les dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques. L'audit d'activité évalue la conformité et la maîtrise d'un ou plusieurs processus spécifiques et des dispositifs de contrôle interne associés.

La fonction audit interne Groupe est mise en œuvre par l'équipe dédiée du service Audit Interne.

Conformément à son cadre de référence, elle complète ses ressources par une prestation externe chaque fois que cela est nécessaire.

Il rend compte régulièrement de ses travaux et du niveau global de maîtrise des opérations à la Direction Générale Groupe et au Comité Risques Audit et Conformité Groupe. Par ailleurs, chaque mission finalisée fait l'objet d'une synthèse diffusée aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

La fonction Audit Interne, vacante depuis le deuxième semestre 2019 et pour laquelle l'intérim avait été assuré par la Direction avec le recours à de la prestation externe et l'appui du directeur gouvernance risques et solvabilité, a été pourvue depuis le 1^{er} octobre 2020.

B6. Fonction Actuarielle

B6.1 Objectifs et missions de la fonction actuarielle

La Fonction Actuarielle est une fonction clé du système de gouvernance requis par la réglementation Solvabilité 2. Elle s'inscrit dans une collaboration étroite avec plusieurs fonctions. Elle est présente dans plusieurs comités au sein du comité Risque Audit et Conformité, le comité mensuel finance / technique, le comité des risques ainsi que le Comex élargi.

Les missions de la fonction actuarielle peuvent être regroupées selon plusieurs thématiques:

- les provisions techniques : revue des résultats, garantie du caractère approprié des méthodologies et hypothèses de calcul des provisions techniques, comparaison aux observations empiriques ;
- la politique de souscription : émission d'un avis global sur la tarification, le dispositif de souscription/surveillance, le suivi du risque de souscription
- la réassurance : émission d'un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, c'est-à-dire l'échange de flux financiers associés à la réassurance et la gouvernance associée
- la qualité des données: appréciation de la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques, le bilan et le SCR.

La fonction actuarielle participe également à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques par la collecte des données et la mise en place d'hypothèses utiles à la modélisation du SCR (Capital de Solvabilité Requis), du MCR (Minimum de Capital Requis) ainsi qu'aux travaux quantitatifs liés à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

B6.2 Organisation et périmètre de la fonction actuarielle

Un nouveau responsable de la fonction actuarielle a été nommé en septembre 2020. Il est détenteur de la fonction actuarielle des entités Carma et Carma Vie. Il est membre de l'institut des actuaires. Il est rattaché directement à la direction générale et travaille en proximité avec le responsable de la fonction clé gestion des risques.

Depuis septembre 2020, les travaux de la fonction actuarielle sont pris en charge par le responsable de la fonction actuarielle et deux collaborateurs.

La fonction actuarielle rédige annuellement un rapport actuariel permettant de recenser les différentes opinions sur les provisions techniques, la politique de souscription, la politique de réassurance et la politique de la qualité des données. Ce rapport permet de documenter les travaux réalisés, d'identifier les éventuels axes d'amélioration et d'émettre des avis et recommandations. Ce rapport et les opinions sont partagés au comité Risques Audit et Conformité dans la perspective d'une validation au Conseil d'Administration.

Les productions de la fonction actuarielle relatives à la Solvabilité sont partagées avec le responsable de la fonction clé gestion des risques et aux différentes instances.

B6.3 Mise en œuvre de la fonction actuarielle

L'action de la fonction actuarielle s'inscrit dans une démarche de vision globale des enjeux du groupe Carma afin de mener une priorisation de ses actions. Cette action s'appuie sur les travaux des équipes opérationnelles afin d'avancer sur les thématiques de la fonction actuarielle.

Ainsi, la fonction actuarielle s'appuie sur :

- le calcul des provisions en norme française (meilleure estimation à laquelle s'ajoute une marge de prudence) réalisé par la direction technique Carma pour mener les travaux sur les provisions techniques et collecter les données liées à la meilleure estimation des sinistres (Best Estimate des sinistres) pour les modélisations Solvabilité 2,
- la coordination des fonctions clés, réalisée au niveau du comité des risques, afin de trouver un consensus sur la matérialité des risques auxquels sont exposés Carma et Carma Vie

S'agissant de la qualité des données, la fonction actuarielle est chargée de la définition des contrôles et la coordination des campagnes de contrôles. Ces contrôles peuvent être menés par les directions opérationnelles du groupe Carma.

B7. Sous-traitance

Les Conseils d'Administration de Carma et Carma Vie ont adopté la politique de sous-traitance Groupe. Elle est révisée aussi souvent que nécessaire, et au minimum une fois par an. Ainsi en 2020, les administrateurs ont approuvé la revue de la politique lors de sa séance du 8 décembre.

La stratégie historique de développement du Groupe vise à s'appuyer sur des expertises externes via de la délégation afin de conserver l'agilité d'une entreprise de taille moyenne et maîtriser les coûts fixes de l'activité. A cette logique d'agrégation d'expertises externes s'additionne une démarche de mutualisation des moyens via le recours à des prestations fournies par les sociétés ou GIE des actionnaires de Carma (Carrefour et Covéa).

La politique sous-traitance fixe un cadre général de fonctionnement applicable à la fois à la sous-traitance interne et externe :

- Concernant les sous-traitants externes, la politique de sous-traitance et la politique des achats Groupe édictent des exigences particulières relatives notamment à la sécurité des systèmes d'information, à la protection des données, à l'engagement de se conformer à la réglementation applicable, l'information préalable d'une volonté de subdélégation...

- Concernant la sous-traitance auprès de société du Groupe d'actionnariat de Carma, la logique de contractualisation est la même, à l'exception près des activités confiées aux GIEs régies par des règlements intérieurs.

Les principes et règles instaurés par la politique visent à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables, la fiabilité des informations disponibles concernant les sous-traitants (partenaires /prestataires) et, plus globalement, la maîtrise par les dirigeants du Groupe des activités sous-traitées. À cette fin, des principes concernant le choix des prestataires et les modalités de contractualisation sont fixés par la politique. Cette politique est complétée par un « Kit d'entrée en relation avec les sous-traitants ». Ce kit (kit devant faire l'objet d'une mise à jour en 2021) a pour objet d'homogénéiser les pratiques au sein du Groupe.

La figure ci-après présente de manière synthétique le processus de gestion de la sous-traitance :



Un examen approfondi est requis en amont de tout engagement contractuel et de la réalisation des prestations. Il porte sur la vérification des aptitudes, capacités et agréments légaux, le cas échéant, des entreprises candidates, ainsi que sur l'absence de conflit d'intérêts, manifeste ou potentiel, et sur les mesures prises pour s'en prémunir. Il prend généralement la forme d'un appel d'offre avec cahier des charges et peut être associé à l'envoi d'un questionnaire de contrôle interne préalable.

Les sous-traitants de Carma et de Carma Vie font l'objet d'un suivi et le profil de risque des délégataires est apprécié régulièrement dans le cadre du scoring groupe basé sur les évaluations menées. La cartographie des sous-traitants du Groupe permet d'identifier ceux revêtant un caractère important et critique pour la stratégie ainsi que la conduite des activités des entités du groupe.

Comme toutes les dispositions prévues par la politique de sous-traitance Groupe, l'application de l'examen approfondi des prestataires potentiels, préalable à toute contractualisation, ainsi que les prestations en cours sont suivies soit par le comité de délégation, soit par le comité des risques, et contrôlée à plusieurs niveaux par le dispositif global de contrôle Groupe :

- contrôle permanent par les directions opérationnelles en charge des fonctions/activités sous-traitées, l'équipe animation et contrôle des délégataires de la direction des ventes et relation clients (1ère ligne de maîtrise) et les équipes des fonctions clés (2^{ème} ligne de maîtrise : hors la fonction Audit Interne).
- contrôle périodique par la fonction audit interne Groupe (3^{ème} ligne de maîtrise).

B8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

C. Profil de risque

Le groupe Carma utilise la formule standard définie dans la réglementation Solvabilité 2 pour déterminer le besoin en capital, appelé capital de solvabilité requis (SCR). Le système de gestion des risques se fonde sur les résultats de la formule standard pour avoir une image de son profil de risque. Ce profil de risque est représenté par l'analyse de la décomposition du capital de solvabilité requis selon l'approche modulaire donnée par la formule standard. Ainsi, l'exposition du groupe Carma peut être étudiée avec au travers de la contribution des différents modules de la formule standard et leur importance relative.

Le risque de souscription non-vie est le principal risque auquel est soumis le groupe Carma. En effet, les plus grandes parts de chiffre d'affaires et des engagements techniques du groupe sont liées à des lignes métiers non vie portée par l'entité Carma. Le risque de marché est aussi prédominant dans le profil de risque du groupe Carma, étant donné l'activité liée aux placements dans le poste actif du bilan. Le besoin en capital est alors naturellement piloté par les besoins en capital liés au risque de souscription non-vie et au risque de marché.

La décomposition du BSCR du groupe Carma illustre ce fait :



Un focus sur l'entité Carma montre une répartition du besoin en capital équivalente à celle du groupe Carma, ce qui est naturel étant donné le poids prédominant de l'activité de l'entité Carma. Un autre focus sur l'entité Carma Vie montre toutefois une prédominance du risque de souscription vie sur les autres risques, dont le risque marché.



Une première approche basée sur ce constat permet d'attester que le risque de marché du groupe est principalement porté par le solo Carma.

Ainsi, les tendances du profil de risque du groupe Carma est assez fidèlement représenté par le profil de risque d'entité Carma.

Enfin, il est important de mentionner qu'il existe des effets de diversification entre modules de risques et un ajustement par les impôts différés qui permettent de diminuer le capital de solvabilité requis par rapport au BSCR.

C1. Risque de souscription

Les activités exercées par le groupe Carma l'exposent à des risques liés à la souscription, la tarification et l'évaluation de ses engagements. Il provient alors des incertitudes ou des difficultés rencontrées dans l'évaluation des risques qui peut rendre l'évaluation des engagements non appropriée à la couverture de ces derniers. Le risque de souscription est alors que les primes encaissées ne couvrent pas les engagements pris⁵ et les coûts de fonctionnement liés. Un besoin en capital est alors requis pour couvrir ce risque. Concernant le groupe Carma, le risque de souscription est principalement lié à l'activité du solo Carma, c'est-à-dire un risque de souscription sur des lignes de métier non-vie. Le risque de souscription vie est aussi à prendre en compte dans un objectif de saine gestion des risques du solo Carma Vie.

A. Appréhension du risque de souscription

Pour le solo Carma, le risque de souscription provient:

- d'une mauvaise estimation des fréquences, des coûts et de la segmentation tarifaire lors de la tarification des produits.
- des lignes de métier à développement de sinistre long, à déclaration tardive ou même des sinistres événements naturels. Le risque est représenté par une hausse non prévisible des montants des sinistres avec les informations disponibles.
- des lignes de métier soumises à la possibilité de déclaration tardive de sinistres. Le risque est alors l'apparition non prévue d'engagements à payer.
- Des procédures de sélection et de surveillance du portefeuille défaillantes ou même une définition des garanties non maîtrisée⁶. Le risque est alors de souscrire ou de garder des contrats non bénéfiques à l'équilibre technique du portefeuille. Inversement, le risque est de résilier ou ne pas arriver à souscrire des risques bénéfiques à l'équilibre technique
- Une érosion du portefeuille, avec un focus sur la cessation des contrats de la part des assurés
- Une structure de frais non maîtrisée ou un mix produit défavorable

La majorité des risques sont captés et mesurés au travers des différents sous-modules Souscription Non Vie de la formule standard, à savoir le module primes/réserves, le module de cessation et le module CAT.

Le risque lié aux rentes est quant à lui capté et mesuré par le module souscription Vie de la formule standard au travers des modules de longévité, frais et révision.

Enfin, le risque lié aux activités santé est capté et mesuré par le module de souscription santé au travers des modules primes/réserves santé NSLT et du module CAT santé NSLT.

Pour le solo Carma Vie, le risque de souscription provient :

- d'une mauvaise tarification des risques, en particulier de mortalité ou de maintien au chômage.
- une structure de frais non maîtrisée

Les risques de Carma Vie sont captés et mesurés au travers des différents sous-modules Souscription Vie de la formule standard au travers des modules de mortalité, cessation et CAT.

⁵ Engagements pris sur tous les exercices d'activité du groupe Carma, dont l'exercice courant.

⁶ Comme la non prise en compte de contraintes réglementaires ou des verrous techniques du type périmètre de couverture, franchise ou limites non efficaces.

Carma Vie porte aussi des garanties invalidité. Le risque est alors capté et mesuré par les sous-modules Souscription Non-Vie.

Bien que le comportement de souscription des assurés et leur aversion au risque ne puissent être mesurés parfaitement, l'anticipation des sources du risque de souscription est faite par le groupe Carma avec des indicateurs de mesure et des politiques dédiées.

Les contrats commercialisés par le groupe Carma sont souscrits auprès de particuliers. Il existe alors une diversification naturelle de la clientèle qui permet d'éviter tout risque d'avoir un client prépondérant en portefeuille. Aucun sinistre connu ou cumul de sinistres ne représente une somme assurée ayant un poids prépondérant au regard du montant total des provisions techniques.

Tous ces risques précédemment cités nécessitent d'être mesurés et maîtrisés.

B. Mesure du risque de souscription

Plusieurs indicateurs sont suivis pour la mesure du risque de souscription. Ils sont régulièrement présentés à la direction générale et au conseil d'administration. Il peut s'agir des :

- suivis liés au pilotage des produits comme l'évolution du portefeuille (nombre de contrats et montant des primes), la marge technique, le taux d'attache au sous-jacent des garanties intégrées,...
- suivis liés au pilotage de la sinistralité comme le volume de sinistralité, le volume des sinistres médians, l'écart entre les provisions observées et les provisions estimées,...

Étant donné le contexte sanitaire Covid19, dont l'issue reste encore incertaine, le groupe Carma reste attentif aux conséquences commerciales et techniques de la pandémie. Plusieurs actions ont d'ailleurs été menées afin de préserver l'équilibre technique du portefeuille.

C. Maitrise du risque de souscription

La maîtrise du risque de souscription passe par les politiques du groupe Carma. Elles contribuent au système de gestion des risques. Ainsi :

- la politique de souscription qui prévoit des limites de souscription dans la perspective de la préservation de l'équilibre technique du portefeuille ;
- la politique de tarification qui prévoit un suivi des tarifs des produits en portefeuille, en particulier lors des périodes de renouvellement du tarif, appelé terme ;
- la politique de provisionnement qui donne une méthodologie cadre proposée par la fonction actuarielle en phase avec la réglementation et les méthodologies de provisionnement en vigueur. Cette méthodologie prend un caractère opérationnel au travers d'un processus en cours. Une revue des provisions est possible par la fonction actuarielle ;
- la politique de réassurance qui décrit la façon dont le groupe Carma fait appel à la cession en réassurance.

La sensibilité du groupe Carma au risque de souscription peut également être testée de façon prospective dans le cadre de l'exercice ORSA. Régulièrement, des scénarios prenant en compte des chocs sur les primes et les engagements de sinistres sont simulés.

C2. Risque de marché

A. Appréhension du risque de marché

Le risque de marché est celui lié à la volatilité de prix des investissements du groupe Carma. Cette volatilité peut porter sur les prix des actions, les taux d'intérêts, les prix de l'immobilier, etc... Des

conséquences directes sont alors mesurées sur le bilan du groupe Carma. Un besoin en capital est alors requis pour couvrir ce risque.

Concernant le groupe Carma, le risque de marche est principalement lié à l'activité de l'entité Carma étant donné la valorisation des portefeuilles des entités du groupe. Le risque de marché Carma Vie est également à prendre en compte dans un objectif de saine gestion des risques du solo Carma Vie.

La formule standard permet de donner une image des risques sous-jacents à ces placements au travers de plusieurs modules du risque marché. Ces sous-modules sont alors :

- le risque de spread, qui vise à mesurer les conséquences d'une hausse des spread de crédit ;
- le risque action qui vise à mesurer les conséquences d'une baisse soudaine des marchés actions sur le bilan du groupe Carma ;
- le risque de taux qui vise à mesurer les conséquences d'une évolution de la structure de la courbe des taux sur le bilan ;
- le risque immobilier qui vise à mesurer les conséquences d'une baisse des marchés immobiliers sur l'actif du bilan du groupe Carma ;
- le risque de concentration, qui traduit un manque de diversification ou à une surexposition au risque de défaut d'un même émetteur⁷ ;

Bien que les mouvements des marchés soient difficiles à prévoir, des actions sur les portefeuilles financiers sont faites par le groupe Carma pour agir sur ce risque de marché.

B. Mesure du risque de marché

Plusieurs indicateurs sont suivis pour la mesure du risque de marché. Ils sont régulièrement présentés à la direction générale et au conseil d'administration. Il peut s'agir :

- d'indicateurs des différents marchés sur lesquels le groupe Carma investit comme l'évolution des taux, la valorisation et la notation des actifs en portefeuille,...
- d'un inventaire des mouvements mensuels, les cessions et acquisitions possibles, les règles de gestion sur les investissements
- d'un suivi budgétaire, une allocation stratégique validée en conseil d'administration,
- de toute étude spécifique comme un focus sur certains titres, des études de liquidité

C. Maitrise du risque de marché

La maîtrise du risque de marché du groupe Carma passe par des politiques du groupe Carma. Ces politiques contribuent au système de gestion des risques. Ces politiques sont :

- la politique d'investissement : les placements sont sélectionnés selon des critères arrêtés en conseil d'administration. Ils contribuent avec l'impératif de pilotage et de préservation de la situation financière et de la solvabilité du groupe Carma. Ils sont aussi réalisés dans le meilleur intérêt des clients. De façon générale, le groupe Carma est dans le respect du principe de la personne prudente en empêchant les investissements sur des actifs et instruments dont le risque ne peut pas être identifié, mesuré et géré.
- la politique de gestion actif/passif : l'adéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille est suivie régulièrement par les directions intéressées.

La sensibilité du groupe Carma au risque de marché peut également être testée de façon prospective dans le cadre de l'exercice ORSA. Le scénario le plus adverse joué lors de l'ORSA 2020 porte sur un panel vaste de sous modules de la formule standard :

- Taux court à -1% et un taux long à -0,3% sur l'horizon de projection
- Fort écartement des spreads de crédit

⁷ La formule standard prévoit que la surexposition est définie par un seuil et un facteur pénalisant la surexposition.

- Baisse des actions de -20% sur la première année de projection suivie d'une croissance de 6% par an
- Baisse de l'immobilier de -10% la première année et croissance annuelle au niveau de l'inflation

Cet exercice montre que sur l'horizon de projection, les exigences réglementaires en capital SCR sont respectées.

C3. Risque de crédit

A. Appréhension du risque de crédit

Le risque de crédit du groupe Carma correspond à celui de l'ensemble des périmètres le composant. Les éléments de maîtrise et de réduction sont définis au niveau groupe et déclinés pour chaque entité.

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte résultant de mouvements défavorables liés au défaut des tiers auprès desquels le groupe Carma présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ces tiers peuvent être des émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou tout débiteur auprès desquels le groupe Carma est exposé (créances auprès de tiers, défaut d'un réassureur, défaut des banques sur les liquidités détenues). Cette exposition peut prendre la forme d'un risque de contrepartie, d'un risque sur le spread. Ce risque peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties. :

B. Mesure du risque de crédit

Le groupe Carma pilote ce risque au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au conseil d'administration. Des seuils et limites sont fixés en fonction de la qualité des contreparties ou de la nature des titres investis. Les principaux indicateurs sont :

- la notation des banques ;
- l'état des réassureurs ;
- la qualité des partenaires stratégiques.

Dans le formule standard, deux types d'expositions sont utilisées pour évaluer le risque de contrepartie :

- **Expositions de type 1** qui sont liées aux contrats d'atténuation du risque (réassurance, instruments dérivés), aux avoirs en banque, aux dépôts auprès d'entreprises cédantes ainsi qu'aux engagements juridiquement contraignants dans lesquels le groupe Carma est associé et qui sont susceptibles de faire naître des obligations de paiement dépendant de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Les montants inscrits au bilan dans les postes « Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance », « créances nées d'opérations de réassurance » et « Trésorerie et équivalents de trésorerie » fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des réassureurs et des contreparties bancaires.

- **Expositions de type 2** correspondant à tous les risques de crédit non couverts dans le sous-module risque de spread et qui ne sont pas de type 1, notamment les montants à recevoir d'intermédiaires et les créances sur les assurés.

Les montants inscrits au bilan dans les postes « Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir des intermédiaires » et « Autres créances » fournissent une mesure des expositions au risque de défaut des autres contreparties.

C. Maîtrise du risque de crédit et risques majeurs

Concernant tout particulièrement celui des partenaires stratégiques, Carma veille à leur qualité et leur solidité financière lors de la sélection. Au-delà de l'impact de la crise sanitaire qui n'a en fin de compte pas significativement impacté le volume des impayés clients, aucun événement défavorable n'a été identifié en 2020.

La limitation du risque de contrepartie lié au défaut d'un réassureur est limitée par une ventilation de l'exposition auprès d'un nombre significatif de réassureurs ayant une capacité solide et suffisante. D'un point de vue opérationnel, les créances auprès des réassureurs provenant des provisions sur sinistres antérieurs sont garanties par un processus de nantissement au bénéfice du groupe Carma.

La limitation du risque de contrepartie lié aux créances issues des cotisations est assurée par le recueil d'un mois d'engagement et un processus de gestion des impayés s'attachant à faciliter les possibilités de paiement pour les clients.

C4. Risque de liquidité

A. Appréhension du risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme l'incertitude pour le groupe Carma d'avoir la capacité à faire face aux obligations de paiements actuelles ou futures nées de ses activités commerciales, d'investissement ou de financement. Il s'agit alors d'un risque à considérer en plus de l'évaluation de la solvabilité du groupe Carma.

Concernant le groupe Carma, il s'agit principalement du risque lié à la suffisance de la trésorerie disponible et à la liquidité des actifs au moment où les obligations de paiement sont exigibles comme le règlement de sinistres. La vente forcée d'un actif à un prix inférieur à celui du marché pour faire face à un manque de trésorerie ou l'emprunt forcé sont des situations où le risque de liquidité se réalise.

B. Mesure du risque de liquidité

L'activité du groupe Carma est pilotée par la vente de contrats annuels mais aussi pluriannuels. Les investissements en actif et la liquidité disponible sont alors pilotées afin de faire face aux paiements de sinistres de ces contrats.

C. Maitrise du risque de liquidité

Les cumuls de sinistres liés à un événement catastrophique ou la survenance de sinistres graves ont un impact limité sur le risque de liquidité du groupe Carma. En effet, la réassurance joue un rôle d'atténuation des montants des sinistres, ce qui diminue le besoin de trésorerie ou de liquidation d'actif. De plus, la politique de gestion des sinistres graves ou complexes permet une évaluation au plus juste des sinistres avant paiement complet qui permet de la préparation de ce paiement.

Par ailleurs, la diversification des produits du groupe Carma, la mensualisation des primes permet de diminuer le risque de liquidité créée par l'encaissement des primes.

La stratégie d'investissement du groupe Carma permet, entre autres, de réduire l'écart de durée de l'actif et du passif. Ainsi, les simulations réalisées et suivies en 2020 au sein du comité actif/passif autour de l'impasse de liquidité confirment que l'enjeu est mineur et que l'actif est suffisamment liquide.

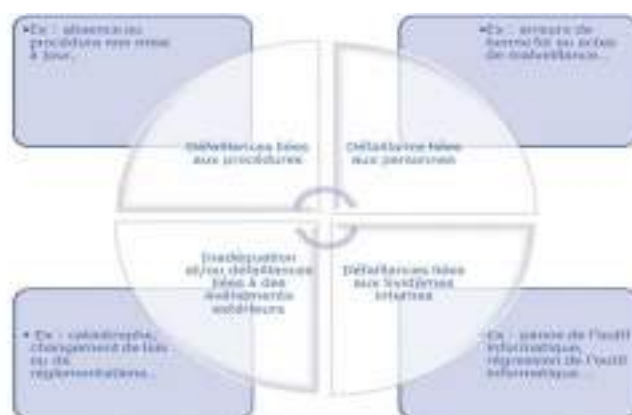
À noter que malgré la pandémie Covid, le groupe Carma n'a pas constaté la matérialisation de ce risque.

C5. Risque opérationnel

A. Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel du groupe correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein d'une entité du groupe, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne.

Selon le référentiel retenu par le Groupe, ce risque peut être catégorisé selon les quatre événements suivants :



Cette classification est le pivot du dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle garantit sa cohérence d'ensemble et permet de réaliser des analyses transversales. Elle favorise en outre une compréhension identique des risques au sein du Groupe via un langage commun indispensable à la diffusion d'une culture du risque.

B. C. Mesure du risque opérationnel

Le risque opérationnel est suivi notamment au travers le pilotage d'indicateurs à chaque réunion du comité des risques mais également via le dispositif de collecte des incidents et des pertes opérationnelles. Ce dispositif joue un rôle fondamental car il permet de conforter ou d'actualiser l'évaluation « à dire d'experts » réalisée dans le cadre de la cartographie. Ainsi, le pilotage des incidents permet de surveiller l'évolution des risques opérationnels. Cette surveillance est complétée par une communication régulière, sur les incidents, les plans d'actions ainsi que les contrôles, en direction des parties prenantes (direction, référents, Comex, conseil d'administration....).

En 2020, la revue de la cartographie des risques opérationnels a été focus sur les risques directs et indirects liés à la pandémie Covid19.

C. Maitrise du risque opérationnel

La maitrise du risque opérationnel du groupe Carma passe par plusieurs dispositifs, notamment :

- le contrôle permanent
- le plan de continuité d'activité
- les formations/ sensibilisation
- les procédures et politiques.

6. Autres risques importants

Il s'agit principalement des risques identifiés dans la cadre de l'évaluation des dirigeants⁸ et qui n'auraient pas pu être liés avec les évaluations à dire d'experts :

→ Risque stratégique

Il concerne le risque de remise en cause du modèle du Groupe par ses actionnaires. Le management de ces risques relève de la responsabilité du conseil d'administration et du comité exécutif

Les majorités des moyens de l'entreprise et l'attention du Comex du Groupe sont focalisés sur la maîtrise de ce risque. Ainsi, les actionnaires s'assurent régulièrement que les actions et les résultats sont alignés avec le plan stratégique dans le cadre d'instances régulières (Comité stratégique semestriel et revue de performance trimestrielle).

⁸ Différence avec l'évaluation des risques opérationnels réalisés avec les équipes opérationnelles

→ **Risque réglementaire, fiscal ou juridique**

Ce risque est matérialisé par une évolution adverse de la réglementation, notamment sur la garantie « assurance des emprunteurs ». Un choc réglementaire dans ce domaine pourrait sensiblement impacter Carma qui subit déjà les conséquences de la loi Lagarde (baisse du CA et de la rentabilité), ce domaine représentant près de 40% de notre activité. À noter que ce risque est pris en compte avec une démarche de désensibilisation à l'assurance des emprunteurs qui sous-tend le plan stratégique.

→ **Risque climatique**

Ce risque est en partie capté par la formule standard pour le solo Carma, Il s'agit alors de la dimension « risque physique », soit les impacts financiers incertains qui résultent des effets des événements naturels sur le passif de Carma. Il s'agit alors d'une mesure de la vulnérabilité du passif de Carma face à des événements naturels avec un calibrage adapté aux conditions climatiques actuelles. Toutefois, il existe d'autres dimensions de ce risque non mesurées par la formule standard.

Une autre dimension du « risque physique » qui porte sur les effets du changement climatique en cours n'est pas quantifiée (modification des températures moyennes et des régimes de précipitations, modification sur la fréquence et la sévérité des événements naturels extrêmes). Il est alors attendu une augmentation de la sinistralité associée.

La dimension liée au « risque de transition » catalysée par le changement climatique n'est pas quantifiée non plus. Ce « risque de transition » tiendrait d'une exposition à des ajustements mal-anticipés ou brutaux vers une économie bas carbone. Il s'agit alors de conséquences sur les marchés (modification des habitudes de consommation, dévaluation d'actifs en bilan,...), sur la réglementation (renforcement des obligations de reporting, nouvelles réglementations sur la masse assurable ou le contrat d'assurance,...), mais aussi de réputation (politique d'investissement jugée non verte,...) ou de technologies. Les conséquences peuvent être significatives sur la santé financière du groupe Carma.

La simulation de ce risque au sein de l'exercice ORSA 2019 a permis de conclure qu'un scénario de choc climatique important impacterait significativement la solvabilité de Carma. La prise en compte de ce risque dans le politique de placement et la surveillance /modération du poids des réassureurs les moins bien notés sont des pratiques à renforcer.

En définitive, l'ensemble des risques susmentionnés sont sous surveillance et/ou font l'objet de plans de maîtrise adaptées ou en cours de renforcement.

S'ils sont difficilement quantifiables, et n'ont pas tous fait l'objet d'une modélisation au sein de l'ORSA du fait du principe de proportionnalité, leur identification et leur suivi permettent toutefois de les prendre en compte dans l'expression de l'appétence au risque pour le groupe Carma, à savoir la marge cible de fonds propres (hors plus-value latentes) devant excéder les besoins en capital (SCR).

→ **Risque lié à la pandémie du covid 19**

Ce risque est multiforme et porte principalement sur la continuité d'activité, la défaillance d'un prestataire majeur, une sinistralité exceptionnel ou encore une forte chute de la valeur du portefeuille de placement. Une cartographie dédiée a été élaborée dans le cadre de la gestion du risque covid en 2020. L'appréhension des conséquences de ce risque sur la solvabilité des entités du groupe a été formalisée dans la note annexe au SFCR 2019 et développé au sein du rapport ORSA 2020. Les conséquences les plus marquées concernent la baisse de l'activité (effet des confinements avec notamment la fermeture de certaines agences et rayons de nos distributeurs) et la dégradation de la sinistralité pour la garantie ADE Espagne (mesures de chômage partiel pénalisantes). Les analyses menées en 2020 ont permis de planifier et mettre en œuvre des mesures de limitation des impacts de la crise sanitaire et de redressement techniques sur les branches impactées.

C7. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le profil de risque n'est à noter.

D. Valorisation à des fins de Solvabilité

La date de référence de l'exercice est le 31 décembre 2020. Les spécifications techniques utilisées sont issues de :

- la directive Solvabilité 2 du 25 novembre 2009 (2009/138/CE),
- la directive Omnibus 2 du 16 avril 2014 (2014/51/UE),
- le règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2015 complétant la directive Solvabilité 2,
- le règlement délégué 2016/467 du 30 septembre 2015 et le règlement délégué 2019/981 du 8 mars 2019 modifiant le règlement délégué précédent,
- la documentation EIOPA, soit les textes ITS et guidelines complétant les textes précédents.

Le périmètre de consolidation des opérations intra-groupe comprend les entités d'assurance du groupe (Carma, Carma Vie) et l'entité Lybernet qui est traitée comme une participation stratégique dans la consolidation.

La méthode de consolidation retenue est la méthode fondée sur la consolidation comptable.

La valorisation du bilan Solvabilité 2 du groupe Carma est fondée sur le bilan normes françaises du groupe Carma. Le classement des rubriques du bilan a été faite en conformité avec le tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable d'assurance et le bilan Solvabilité 2⁹.

D1. Actifs

D1.1. Immobilisations incorporelles

En normes Solvabilité II, les actifs incorporels autres que le goodwill sont valorisés à zéro. En effet, bien qu'ils puissent faire l'objet d'une cession séparée, aucune valeur de marché ne peut être établie pour ces actifs incorporels, ni pour d'autres actifs analogues au demeurant.

D1.2. Impôts différés – Actifs & Passifs

Au bilan SII, les impôts différés portent sur les résultats recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours de périodes futures, au titre de différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant de pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. L'annulation d'un actif ou d'un passif lui-même non taxable, comme un goodwill, n'est pas génératrice d'une imposition différée.

Au bilan SII du groupe Carma, le solde net d'impôt différé du groupe Carma est débiteur. L'ajustement sur les impôts différés est nul, car il y a plus d'impôts différés actifs que d'impôts différés passifs.

Le solde net d'impôts différés du groupe Carma est de 6,9 M€ au 31/12/2020.

D1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre (immobilier et autres actifs corporels d'exploitation)

Ces immobilisations correspondent aux biens immobiliers et aux actifs corporels détenus pour usage propre. Dans les comptes sociaux, les autres actifs d'exploitation (agencements à la charge des occupants, matériel de bureau, mobilier, etc.) sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés, effectués sur le mode linéaire ou dégressif selon leur nature.

Au bilan SII, les autres actifs d'exploitation (actifs corporels) sont évalués au prix de revient historique, diminué des amortissements comptabilisés.

⁹ Tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et le bilan Solvabilité 2 émis par l'ACPR le 28/10/2016.

D1.4. Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Les différences de présentation des actifs de placement entre le bilan SII et les comptes sociaux procèdent d'écarts de classification des actifs et de valorisation de ceux-ci, inhérents à chaque norme comptable appliquée.

Les montants SII, en valeur de marché, incluent des plus-values latentes et des coupons courus le cas échéant, à la différence des montants issus des comptes sociaux en valeur nette comptable.

Concernant la valorisation des actifs financiers, trois critères sont utilisés pour évaluer le caractère actif d'un marché lorsque des cotations sont retenues : homogénéité / standardisation des produits négociés, liquidité et transparence.

□ Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

Le Groupe Carma ne dispose pas d'immobilier physique mais de titres de placement assimilés. Il s'agit de parts dans des sociétés immobilières non cotées à hauteur de 13,9 M€ dans le bilan consolidé du groupe Carma.

□ Détentions dans des entreprises liées, y compris participations

Dans les comptes sociaux, les titres d'entreprises liées détenus sont enregistrés à leur prix de revient, hors revenus courus et nets de provisions le cas échéant.

Au bilan SII, la valorisation retenue est déterminée selon les principes suivants :

- les filiales cotées sur un marché actif sont valorisées au dernier cours connu au jour de l'inventaire, à défaut,
- les filiales holding d'assurances détenues directement ou via une holding d'assurance sont valorisées à la quote-part de la dernière valeur disponible de leurs fonds propres prudentiels SII.
- les participations hors entreprises d'assurance ou holdings d'assurance sont valorisées selon la même méthode que dans les comptes sociaux, déduction faite des goodwill et des immobilisations incorporelles significatifs.

□ Actions, dont Actions cotées et non cotées

Dans les comptes sociaux, les actions non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat, hors frais de négociation, hors revenus courus et nettes de provisions le cas échéant.

Au bilan SII, pour les actions non cotées, la quote-part détenue dans l'actif net comptable est retenue, leurs montants unitaires et cumulés n'étant pas significatifs.

□ Obligations, dont Obligations d'État et d'entreprises, Titres structurés et garantis

Dans les comptes sociaux, les titres obligataires sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupon couru. Le cas échéant, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est amortie sur la durée résiduelle des titres.

Au bilan SII, les titres obligataires sont valorisés à leur dernier cours connu au jour de l'inventaire, lorsqu'ils font l'objet d'une cotation. Les valorisations S2 incluent les coupons courus.

D1.5. Autres actifs y compris :

- Dépôts auprès des cédantes,
- Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires,
- Créances nées d'opérations de réassurance,
- Autres créances (hors assurance),
- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus.

Dans les comptes sociaux comme au bilan SII, ces actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, nette de provisions le cas échéant. Il s'agit, en vertu du principe de proportionnalité, de la meilleure approximation de leur valeur de marché.

D2. Provisions techniques

Les provisions en normes sociales du groupe Carma sont calculées par la somme des provisions en norme sociales du solo Carma et du solo Carma Vie après retraitement des opérations intragroupe.

Pour établir le bilan économique, ces provisions en normes sociales sont annulées et remplacées par des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2.

Au 31 décembre 2020, le groupe Carma compte plus d'une dizaine de familles de produits affectés au 10 lignes de métiers Solvabilité 2 suivantes :

- Frais médicaux
- Invalidité
- Responsabilité Civile Auto
- Dommage Auto
- Responsabilité Civile Générale
- Dommages aux Biens
- Décès
- Protection juridique
- Assistance
- Pertes pécuniaires

Cette affectation a été, dans la mesure du possible, faite en respectant le principe de priorité de la nature du risque sur la forme légale du contrat.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont la meilleure estimation des provisions pour couvrir les engagements envers les clients du groupe Carma. Elles sont constituées des meilleures estimations des flux, ou « Best Estimate » et d'une marge pour risque. Cette estimation nécessite l'actualisation des flux futurs probables de paiements avec la courbe des taux sans risques fournie par l'EIOPA. Ces provisions techniques représentent la valeur marché des engagements de l'assureur.

La valorisation des provisions techniques demande de déterminer les engagements du groupe Carma envers ses assurés et inversement. La notion de frontière des contrats est alors centrale afin d'identifier les engagements à considérer pour constituer le bilan. Le groupe Carma possède en portefeuille des contrats pluriannuels et les travaux de calcul des provisions ont pris en compte les spécificités de ces contrats pour les provisions de primes.

Les provisions techniques solvabilité 2 nécessitent la projection des primes et des sinistres dans le périmètre limité par la frontière des contrats.

Ces provisions doivent être à tout instant représentées par des actifs équivalents.

D2.1. Montants des provisions techniques SII

Valeur des provisions techniques pour chaque ligne d'activité réglementaire.

En M€	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées
Non Vie (Santé exclue)	162,9	66,4
Santé assimilée à la non vie	6,3	0,2
Vie (Décès et rentes)	20,1	0,3

D2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques SII

Les provisions techniques de l'entreprise sont inscrites au bilan SII à leur valeur économique, c'est-à-dire leur valeur de transfert.

Leur montant correspond à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Frontière des contrats et horizon de projection

L'évaluation des provisions techniques utilise des données issues des bases de données du groupe Carma. Les données sinistres proviennent de différents systèmes de gestion selon le produit.

Des triangles sont constitués et des projections sont effectuées sur des données à fin novembre 2020 pour les produits IARD et les garanties emprunteur Espagne. Concernant les produits IARD, une attention est portée sur de potentiels ajustements sur les sinistres « responsabilité civile » ou liés à des événements naturels. Concernant l'exercice 2020, seul un ajustement sur des sinistres « responsabilité civile » a été fait en janvier 2021.

Ces mêmes triangles et projections sont effectués sur des données à fin septembre pour les autres produits en portefeuille.

Les données primes utilisées pour le calcul des provisions techniques sont issues du système comptable du groupe Carma.

Un périmètre d'étude a été fixé suite à un travail sur les frontières des contrats. Pour cela, la prise en compte des possibilités de résiliation de l'assureur et de l'assuré a été intégré, ainsi que la possibilité de changer les paramètres du contrat comme la prime.

Chaque garantie couverte par un des contrats du périmètre d'étude est affecté à une ligne métier en fonction de la nature du risque et non sa définition contractuelle. Ainsi les données primes et sinistres se voient affecté d'un label lié à une ligne métier.

Les flux financiers futurs relatifs aux contrats du périmètre d'étude sont projetés jusqu'à leur extinction.

Flux projetés, bruts cessions de réassurance

Aux fins de projection des entrées et sorties de trésorerie, un regroupement de plusieurs lignes de polices aux caractéristiques communes est effectué.

Les encaissements modélisés concernent les primes futures, délimitées par les frontières des contrats, ainsi que les recours.

Les décaissements considérés incluent d'abord les frais et les commissions nécessaires à la gestion des contrats jusqu'à leur terme. Ils se composent de frais d'acquisition, de frais de gestion des prestations, de frais d'administration et autres charges techniques corrigées pour tenir compte de l'inflation, ainsi que de frais de gestion des placements.

Les prélèvements fiscaux s'ajoutent aux sorties de trésorerie projetées.

Enfin, les prestations versées (règlements de sinistres, rentes versées, etc.) alimentent les flux de trésorerie sortants.

Actualisation des flux financiers

La courbe des taux utilisée est fournie par l'EIOPA. Il s'agit de la courbe au 31 décembre 2020 et aucun ajustement n'y est apporté.

Techniques actuarielles : lignes d'activité Non Vie

Deux postes sont calculés pour la prise en compte de la meilleure estimation des flux, la meilleure estimation des provisions pour sinistres et la meilleure estimation des provisions pour primes. Le détail de la méthodologie est fourni étant donné l'importance de la meilleure estimation des provisions pour primes due à la présence de contrats pluriannuels.

□ Meilleure estimation des provisions pour sinistres

Pour rappel, la meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non liquidés.

Les projections sont faites soit au niveau des garanties, soit sur un regroupement de garanties ou de produits. Ce choix de regroupement est piloté par la disponibilité de la donnée mais aussi par la stabilité des triangles de projection

Un regroupement fondé sur la nature du sinistre est aussi effectuée (sinistres de fréquence ou d'intensité, développement court ou long).

Les méthodologies de projection utilisées sont majoritairement les méthodes actuarielles de triangles. Les principales sources d'incertitude sont l'inflation, les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

Une provision de frais de gestion de sinistres est calculée à ce niveau.

□ Meilleure estimation des provisions pour primes

Pour rappel, la meilleure estimation des provisions pour primes correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres possibles dans le périmètre d'étude délimité par la frontière des contrats.

Les primes retenues sont les primes comptables dont les provisions pour primes non acquises (PPNA) ainsi qu'une estimation des primes futures dans le périmètre d'étude¹⁰. Il s'agit d'un travail central concernant les contrats pluriannuels en portefeuille. La sinistralité associée à ces primes est alors estimée en interne et elle est appliquée aux primes sélectionnées. Enfin, une actualisation est menée sur les flux futurs.

La méthodologie d'évaluation retenue se fonde sur une approximation de l'EIOPA¹¹ permettant d'estimer les engagements liés à ces sinistres futurs potentiels. A noter que la meilleure estimation des provisions pour primes peut être négative sur les branches excédentaires.

Techniques actuarielles : lignes d'activité vie

Le groupe Carma porte des lignes d'activité vie sur les entités Carma Vie et Carma.

Sur l'entité Carma Vie, il s'agit d'engagements liés aux garanties décès et la meilleure estimation des provisions pour sinistres est calculée avec des méthodes de triangles.

Sur l'entité Carma, la meilleure estimation des provisions pour sinistres est liée aux rentes non vie, viagère ou temporaire. Cette meilleure estimation est calculée avec des hypothèses de revalorisation et de mortalité.

Corrections et mécanismes optionnels

Le groupe Carma n'utilise aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation Solvabilité 2. Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D2.2.2. Meilleure estimation des montants recouvrables au titre de la réassurance

Ce poste concerne surtout l'entité Carma. Les montants des recouvrables au titre de la réassurance en poste actif calculés en norme sociales doivent être réévalués selon la norme Solvabilité 2. Ces créances auprès des réassureurs sont calculées de façon séparée des provisions techniques des affaires directes et acceptées.

¹⁰ Délimité par la frontière des contrats

¹¹ EIOPA-BoS-14/166 FR « Orientations sur la valorisation des provisions techniques »

Ces créances sont ajustées du risque de contrepartie qui est déterminé par ligne de métier et par réassureur. Ce risque permet de prendre en compte une perte probable suite à un défaut de la contrepartie de réassurance.

I. Provisions de primes cédées

La meilleure estimation des provisions de primes cédées est calculée par ligne de métier Solvabilité 2, en distinguant cessions et rétrocessions. Des traitements différenciés sont faits en fonction du type de cession ou du type de traité.

II. Provisions de sinistres cédées

La meilleure estimation des provisions de sinistres cédées suit une méthodologie analogue à celle des provisions de sinistres des affaires directes et des acceptations.

D2.2.3. Marge de risque

La marge pour risque est la différence entre les provisions techniques et les meilleures estimations des flux dits « Best Estimate ». Pratiquement, il est impossible d'observer le montant des provisions techniques sur les marchés financiers. Des hypothèses prévues par le régulateur permettent alors de calculer cette marge de risque comme étant une projection du capital de solvabilité requis (SCR) jusqu'à extinction des engagements multipliée par un coût du capital. Il s'agit alors de la valeur actuelle de l'immobilisation du capital au coût du capital. Ce coût du capital est fixé par l'EIOPA à 6%.

Les calculs menés sur les entités Carma et Carma Vie utilisent un proxy prévu par la réglementation. Le proxy choisi consiste à considérer une proportionnalité du SCR de chaque année future avec les flux « Best Estimate ». Ce choix repose sur la stabilité du profil de risque des solos et de leur réassurance.

Cette marge pour risque est calculée au global et est ventilée au prorata des meilleures estimations des flux dits « Best Estimate ».

D2.3. Principales différences entre provisions techniques SII et provisions techniques en normes françaises

Les principales différences entre les provisions techniques SII et les provisions techniques en normes françaises portent par exemple sur :

- la notion de prudence : les normes françaises prévoient la possibilité d'une prudence dans les provisions alors que la réglementation solvabilité 2 demande une meilleure estimation. Par exemple, la provision d'égalisation est prévue en norme française alors qu'elle est exclue en Solvabilité 2.
- la marge pour risque : cette notion n'a pas d'équivalent en normes françaises
- la frontière des contrats : la prise en compte des primes futures autres que les PPNA n'est pas prévue en normes françaises
- l'actualisation des flux : cette notion est inexistante en norme française sauf pour les rentes
- l'ajustement au risque de contrepartie des recouvrables de réassurance : cette notion est inexistante en normes françaises

Pour les lignes de métier vie : les calculs en norme française est rétrospectif alors qu'il est prospectif en Solvabilité 2.

D3. Autres passifs

D3.1. Passifs éventuels

Le groupe Carma ne possède pas de passifs éventuels. Aucun ajustement n'est alors fait sur le bilan Solvabilité 2.

D3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce sont des provisions pour risques et charges à échéance incertaine ou d'un montant incertain. La nature de ces provisions ne demande pas de traitement spécifique pour être intégrées dans le bilan Solvabilité 2 étant donné la manière dont elles sont valorisées en normes françaises.

D3.3. Provisions pour retraite

Les engagements liés au régime de retraite des salariés sont valorisés de façon identique au bilan SII et dans les comptes sociaux.

D3.4. Dépôts des réassureurs

Il n'y a pas de dépôts en espèce des réassureurs dans le bilan en norme française. La valorisation en norme Solvabilité 2 reste nulle.

D3.5. Autres passifs y compris :

- Dettes envers des établissements de crédit,
- Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit,
- Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires,
- Dettes nées d'opérations de réassurance,
- Autres dettes (hors assurance),
- Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus.

Les dettes mentionnées ci-dessus sont valorisées de façon identique au bilan SII et dans les comptes sociaux.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Le groupe Carma n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation ou présentées dans ce rapport.

D5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

E. Gestion du capital

E1. Fonds propres

E1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du groupe Carma est placée sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière. Ses principes, objectifs et procédures sont établis dans la politique de gestion des fonds propres Groupe, dont le périmètre couvre l'ensemble des entités du groupe : Carma et Carma Vie. La politique de gestion des fonds propres est revue au moins une fois par an et approuvée par le Conseil d'administration. La politique revue a été approuvée par les conseils d'administration de Carma et Carma Vie.

Conformément aux principes de la politique de gestion des fonds propres, le niveau des fonds propres du groupe Carma doit être en adéquation avec le développement de son activité. Plus précisément, le groupe Carma doit être en capacité de générer au minimum, via ses résultats, les fonds propres nécessaires au développement normal de son activité. Le groupe Carma doit être aussi en capacité de respecter le cadre d'appétence aux risques défini par la stratégie du groupe Carma. Cette appétence au risque peut être vue comme le maintien d'un profil de risques équilibré face aux opérations du groupe Carma. Pour cela, des limites de tolérance au risque qualitatives et quantitatives sont définies et ces dernières sont testées lors de l'exercice ORSA sur un horizon de 5 ans. Ainsi, le respect de l'appétence au risque, ainsi que le respect des exigences réglementaires en matière de solvabilité et de représentation des engagements sont testées.

Ces évaluations permettent notamment de déterminer, la politique de dividende à soumettre au conseil d'administration de Carma, en fonction des besoins identifiés.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des fonds propres s'appuie notamment sur une instance dédiée attachée au Comité Finance de Carma.

E1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres du groupe Carma, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, figurent dans le tableau S.23.01.01¹² :

En millions d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Total fonds propres de base après déductions	134,8	127,9	0,0	0,0	6,9
Total fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2020	134,8	127,9	0,0	0,0	6,9
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	134,8	127,9	0,0	0,0	6,9
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	127,9	127,9	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis au 31.12.2019	114,7	107,2	0,0	0,0	7,5
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	114,7	107,2	0,0	0,0	7,5
- Fonds propres totaux éligibles pour le calcul du minimum de capital requis	107,2	107,2	0,0	0,0	0,0

¹² Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.01: Fonds propres

Les Fonds propres de base du groupe Carma sont constitués d'éléments de niveau 1 non restreints à 94,9 % et d'éléments de niveau 3 non restreints à 5,1 %. Le groupe Carma ne compte aucun élément de fonds propres faisant l'objet de mesures transitoires. Ils se composent d'abord d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social et des autres réserves statutaires inclus dans la réserve de réconciliation.

Les fonds propres de base sont complétés par les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social, différences détaillées au chapitre *D. Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Inclues dans la réserve de réconciliation. Cette variation est liée à la hausse de l'excédent de l'actif sur passif passant de 107,9M€ fin 2019 à 134,8 M€ à fin 2020.

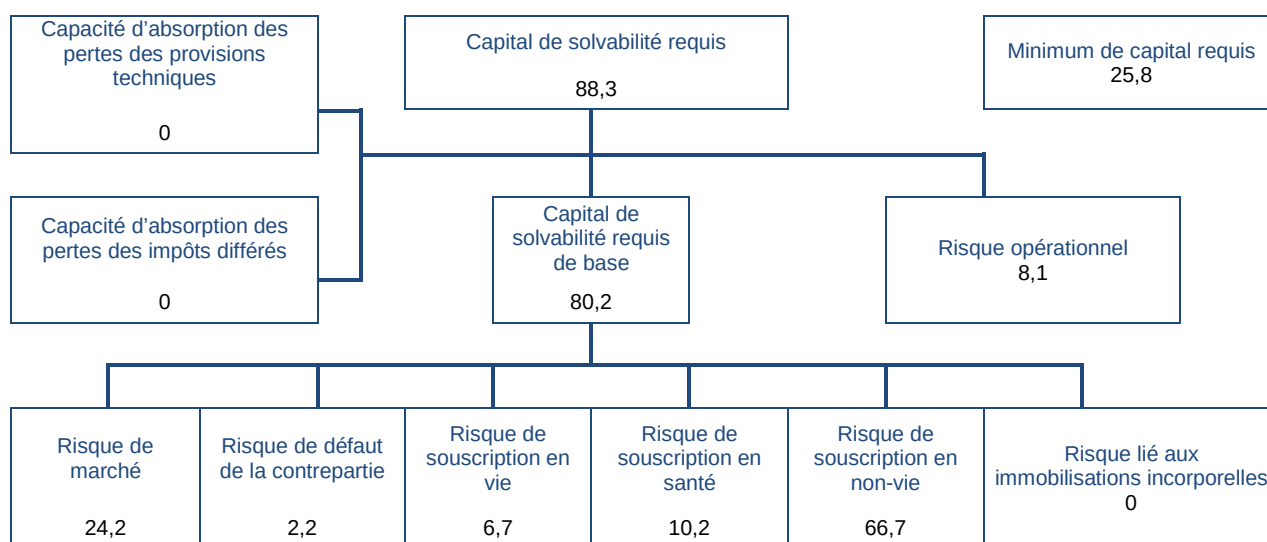
La réserve de réconciliation est par ailleurs diminuée des distributions prévisionnelles (dividendes) qui restent à 0 M€ comme en 2019.

Les fonds propres du Groupe ne font l'objet d'aucune déduction, ainsi les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis. De plus, aucune restriction n'affecte la disponibilité et la transférabilité des fonds propres du Groupe.

E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis¹³ du groupe Carma est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

En millions d'euros au 31.12.2020



(*) Ce montant intègre l'effet de diversification

Le capital de solvabilité requis s'établit à 88,3 M€ contre 78,7 M€ à fin 2019, soit une hausse de 12,2% sur la période. Cette hausse s'explique par l'augmentation du risque de souscription non vie qui est pilotée par une hausse du besoin en capital sur le sous-module primes/réserves due à la lob Responsabilité civile automobile (détérioration des sinistres graves) et la lob santé (impact de la pandémie sur l'ADE Espagne).

Le minimum de capital requis du Groupe est calculé en appliquant la formule linéaire, prévue par la réglementation, aux primes émises nettes de réassurance et à la meilleure estimation des provisions techniques nettes de réassurance. La formule linéaire est combinée à un plancher et à un plafond exprimé en pourcentage du capital de solvabilité requis. A fin 2020, le minimum de capital requis est de 25,8 M€ contre 29,2 M€ soit une baisse de 11,6%. Le minimum de capital requis représente 29% du capital de solvabilité requis.

¹³ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

L'évolution attendue du capital de solvabilité requis du Groupe sur l'horizon de planification de son activité suit une tendance à la hausse entre 2020 et 2024, où il passe de 68,5 M€ en 2020 (estimation ORSA) à 82,6 M€ en 2024 soit (+20,6%) tirée par la croissance de l'activité projetée.

E3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Aucune entité du Groupe ne fait usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Aucune entité du Groupe n'a recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

En 2020, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du groupe Carma se porte à 153% contre 137% à la clôture de l'exercice précédent. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carma se porte à 496% contre 341% à la clôture de l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2020, le ratio de solvabilité du groupe Carma, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre des processus ORSA), respectent les exigences réglementaires en termes de couverture du MCR et du SCR.

Le tableau ci-après rappelle les ratios de solvabilités pour chaque entité du groupe au 31/12/2020:

En M€	Carma	Carma Vie
127	127	14
MCR	24	4
SCR	83	8
Ratio SCR	153%	160%
Ratio MCR	537%	366%

Aucun manquement à l'exigence de minimum de capital de solvabilité requis ou au capital de solvabilité requis, concernant le groupe ainsi que les deux entités concernées, n'est intervenu au cours de la période de référence.

Aucun risque raisonnablement prévisible de manquement n'est anticipé au regard des marges constatées. Les plans élaborés pour s'assurer du respect, dans le temps, du minimum de capital requis et du capital de solvabilité requis s'appuient sur un dispositif de surveillance continue. Des indicateurs de suivi permettent d'estimer si le groupe ou ses entités solos s'orientent vers une dérive significative du niveau de solvabilité. En cas d'alerte, des actions en rupture ou en complément des actions quotidiennes de gestion sont à entreprendre pour ramener préventivement la solvabilité dans de nouvelles zones de confort estimées.

Ces actions proportionnées couvrent des modifications modérées de l'exposition aux différents facteurs de risques, à travers l'adaptation des volumes de souscription et de la tarification, des investissements ou de l'allocation d'actifs, de la couverture des risques (réassurance, dérivés), etc.

E6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexes : synthèses des « solos » et états quantitatifs

Annexe 1 - Synthèse Carma	55
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma	58
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma	59
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma	60
Annexe 2 - Synthèse Carma Vie	61
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma Vie	64
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma Vie	65
Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma Vie	66
Annexe 3 – groupe CARMA	71
Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe	71
Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe	72
Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe	73
Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard	75

Activité et résultats

- Carma est une société du Groupe CARMA exerçant en France, en Espagne et dans une moindre mesure en Italie, une activité d'assurance Non Vie couvrant les risques des particuliers sur les marchés de l'IARD et de la prévoyance. Les contrats sont classés en 4 grandes familles de produits : les garanties IARD Grand public (Auto, habitation, santé, ..) représentent 57% du chiffre d'affaires réalisé en 2020, suivis des garanties affinitaires liés aux services financiers (assurance des emprunteurs, assurance prêts et cartes..) avec 19%, des contrats de protection individuelle (prévoyance, budget, chiens-chats..) avec 13% et des garanties affinitaires liés à l'électroménagers à 11%. Selon les garanties couvertes, ces contrats sont répartis en groupes de risques homogènes et affectés aux différentes lignes d'activités réglementaires définies par la directive Solvabilité II.
- Le Groupe CARMA (ci-après Groupe) exerce la primauté stratégique et définit des orientations, déclinées pour ses filiales. Le plan de transformation stratégique engagé depuis 2016 arrive à sa fin. Le futur plan nommé tandem et en cours de validation s'appuiera sur les fondamentaux engagés ces dernières années :
 - le renforcement du lien avec le retail (magasins Carrefour) et l'accompagnement de la transformation de Carrefour Banque pour soutenir nos canaux de vente historiques
 - la mise en œuvre de nouveaux parcours multi-canal de conquête ainsi que d'un modèle de relation client unifié (la filiale de courtage Lybernet et la e-boutique assurance en sont les leviers clés) ;
 - l'exploration de modèles de rupture, via le recours à des réseaux commerciaux externes au Groupe Carrefour ou l'innovation par une approche d'intermédiaire digital multi-assureurs.

L'année 2020 a permis de réaffirmer l'ambition de développement rentable, l'orientation digitale et client ainsi que la structuration et le développement d'une activité de courtage de plein exercice. 2021 portera l'accélération de ce dernier volet, mis au cœur de la stratégie Tandem afin de générer de la valeur indépendamment de l'activité de portage de risque pour laquelle les investissements et le développement seront axés sur les produits les plus rentables techniquement (ADE, MRH et Affinitaire retail).

- En 2020, la performance de souscription du solo Carma affiche une légère baisse (- 2%) à 197,5 M€ principalement du fait de baisse de l'activité affinitaire financier en France et en Espagne (-5,5%) et ce malgré une bonne résistance de l'activité IARD dans le contexte de crise sanitaire (-0,6%). Compte tenu d'une sinistralité d'intensité plus marquée (auto et scolaire) sur la période, en sus d'une dégradation des sinistres sur l'emprunteur Espagne, le recours à la réassurance a été plus significatif qu'en 2018. Ainsi, le résultat de la réassurance contribue positivement au résultat technique à hauteur de 5M€ contre un coût de réassurance arrêté à 5,4 M€ en 2019.
- Sur le volet financier, l'encours des placements en valeur nette est en légère hausse (+1,6%) pour s'établir à 264,8 M€ avec un montant de plus-values latentes à 9,7 M€ (y compris impact surcote décote et hors plus-values latentes sur titres de participation). Les produits financiers nets de Carma s'établissent à 8,8 M€ en hausse de 21% sur l'exercice 2020 en raison de plus-values nettes de cession en hausse de 1,4M€.

Système de gouvernance

Carma est administrée par un Conseil d'Administration. Ce dernier détermine les orientations stratégiques de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre dans la limite de l'appétence aux risques définie.

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de 3 comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques : (i) le comité stratégique qui porte les réflexions et le suivi des axes clés de la stratégie, (ii)

le comité Risques Audit et Conformité qui surveille l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la fiabilité des comptes en auditionnant les 4 fonctions clés et les commissaires aux comptes et (iii) le comité des rémunérations qui apprécie la bonne gouvernance des dirigeants effectifs et preneurs de risques ainsi que la qualité des diligences des fonctions clés.

La gouvernance opérationnelle de Carma s'articule autour des éléments suivants :

- un comité exécutif pour piloter la mise en œuvre de la stratégie et assurer le suivi des grands projets ;
- 2 dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en charge de la direction technique) ;
- 4 fonctions clés (Conformité, Actuariat, Gestion des risques et Audit interne) ;
- une comitologie opérationnelle dédiée au pilotage des projets stratégiques (comité engagement projet et transformation) et à la maîtrise des activités (Comité risque, comité conformité, comité d'audit opérationnel, comité délégations, etc.).

En vue de garantir une gestion saine et prudente des activités, les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clé de Carma font l'objet d'une revue régulière de leurs compétences et honorabilité.

La maîtrise des activités est une priorité de toute l'entreprise. C'est pourquoi, outre une comitologie dédiée, l'architecture des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques repose sur 3 lignes de maîtrise :

- en 1ère ligne, les opérationnels responsables de l'évaluation et de la maîtrise des risques dans les processus dont ils ont la charge
- en 2ème ligne, les fonctions clé gestion des risques, conformité, et actuariat et leurs équipes qui mènent des contrôles et ou contribuent à structurer et coordonner le dispositif globale de maîtrise des activités
- en 3e ligne, l'audit interne qui, par ses évaluations, vise à donner une assurance raisonnable au management sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques de Carma et ses filiales.

A noter par ailleurs que la maîtrise des activités externalisées relève d'un enjeu stratégique pour Carma qui a mis en place un dispositif spécifique et robuste en la matière : constitution d'une équipe dédiée à l'animation et aux contrôles de 1^{er} niveau, comité délégations, cartographie des sous-traitants, plan de contrôle ad'hoc, etc.

Profil de risque

Le profil de risque de Carma fait l'objet d'un exercice d'évaluation annuelle à deux niveaux :

- appréhension du profil du risque technique dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité ;
- revue annuelle des risques opérationnels à des fins d'adaptation des éléments de maîtrise des risques (plan d'actions et plans de contrôles).

D'un point de vue technique, le risque de souscription non vie et le risque de marché sont les principales composantes du profil de risque de Carma. Le premier tient à une part significative, dans le chiffre d'affaires, des assurances de biens et responsabilité structurellement peu rentables (situation du marché) et exposées à des événements naturels. Quant au risque de marché, le portefeuille de placements étant très majoritairement constitués d'obligations, il a comme sous-jacent principal une évolution brutale des taux d'intérêt.

Intervient ensuite le risque de contrepartie lié aux recours à la réassurance principalement et à la délégation de gestion.

S'agissant des risques opérationnels, la cartographie des risques revue en 2020 faisait état des éléments structurants suivants :

- une forte délégation de gestion exposant au risque de défaillance d'un partenaire important,
- une exposition intrinsèque au risque de non-conformité (activité réglementée et garanties proposées à l'international impliquant la prise en compte de spécificités locales),

- un enjeu de maîtrise de la qualité de service, de la continuité d'activité et de la perte de données (risques cyber) du fait de systèmes d'information multiples avec gestion et maintenance en partie externalisées,
- une nécessaire sécurisation des compétences tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs pour mitiger les risques de retards ou d'erreurs dans les processus et assurer la continuité d'activité en cas de départ d'un collaborateur clé.

Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II de la société ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.
- Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres de Carma avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires à sa croissance, prévue dans le plan d'affaires.
- Les fonds propres de Carma 126,8 M€, sont constitués d'éléments fonds propres qui sont tous en tiers 1 (126,8 M€). Le montant des fonds propres augmente de +14,2% par rapport à 2019, tandis que le capital de solvabilité requis de la société, calculé en application de la formule standard, est de 83,0 M€ contre 77,2 M€ en 2019 soit une hausse de (+7,6%). Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, se porte à 153% contre 144% à la clôture de l'exercice précédent. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carma se porte à 537% contre 407% à la clôture de l'exercice précédent.

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	8 168
Excédent du régime de retraite	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	791
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	274 524
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	17 234
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	16 609
Actions	3 078
Actions – cotées	3 078
Actions – non cotées	0
Obligations	167 129
Obligations d'État	49 814
Obligations d'entreprise	117 315
Titres structurés	0
Titres garantis	0
Organismes de placement collectif	37 776
Produits dérivés	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	32 696
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0
Prêts et prêts hypothécaires	0
Avances sur police	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	66 583
Non-vie et santé similaire à la non-vie	66 583
Non-vie hors santé	66 407
Santé similaire à la non-vie	117
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	0
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	0
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	287
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	7 350
Créances nées d'opérations de réassurance	171
Autres créances (hors assurance)	4 811
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 223
Total de l'actif	363 908

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma

En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	166 849
Provisions techniques non-vie (hors santé)	162 854
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	138 931
Marge de risque	23 923
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	3 995
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	3 465
Marge de risque	530
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	15 388
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	15 388
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	13 346
Marge de risque	2 043
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques UC et indexés	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Passifs éventuels	0
Provisions autres que les provisions techniques	705
Provisions pour retraite	1 514
Dépôts des réassureurs	0
Passifs d'impôts différés	11 499
Produits dérivés	38
Dettes envers des établissements de crédit	1 932
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	9 147
Dettes nées d'opérations de réassurance	9 401
Autres dettes (hors assurance)	12 328
Passifs subordonnés	0
0	0
0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 402
Total du passif	237 203
Excédent d'actif sur passif	126 753

En milliers d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	23 270	23 270		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	23 988	23 988		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	79 496	79 496			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	126 753	126 753	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	0			0	0

Annexe 2 - Synthèse Carma Vie

Activité et résultats

- Carma Vie est une société du Groupe CARMA exerçant en France, en Italie, en Espagne une activité d'assurance Vie couvrant les risques des particuliers. Les contrats assurance emprunteurs représentent près de 97,1% du chiffre d'affaires réalisé en 2020 (soit 53,6 M€) avec une part significative réalisée en France (70%); Le solde, soit 1,6M€, correspond aux garanties prévoyance. Selon les garanties couvertes, ces contrats sont répartis en groupes de risques homogènes et affectés aux différentes lignes d'activités réglementaires définies par la directive Solvabilité II.
- Le Groupe CARMA exerce la primauté stratégique et définit des orientations, déclinées pour ses filiales, dont Carma Vie. Le plan de transformation stratégique engagé depuis 2016 arrive à sa fin. Le futur plan nommé tandem et en cours de validation s'appuiera sur les fondamentaux engagés ces dernières années :
 - le renforcement du lien avec le retail (magasins Carrefour) et l'accompagnement de la transformation de Carrefour Banque pour soutenir nos canaux de vente historiques
 - la mise en œuvre de nouveaux parcours multi-canal de conquête ainsi que d'un modèle de relation client unifié (la filiale de courtage Lybernet et la e-boutique assurance en sont les leviers clés) ;
 - l'exploration de modèles de rupture, via le recours à des réseaux commerciaux externes au Groupe Carrefour ou l'innovation par une approche d'intermédiaire digital multi-assureurs.
- L'année 2020 a permis de réaffirmer l'ambition de développement rentable, l'orientation digitale et client ainsi que la structuration et le développement d'une activité de courtage de plein exercice. 2021 portera l'accélération de ce dernier volet, mis au cœur de la stratégie Tandem afin de générer de la valeur indépendamment de l'activité de portage de risque pour laquelle les investissements et le développement seront axés sur les produits les plus rentables techniquement. Dans ce cadre, l'ADE est directement concerné et les enjeux pour Carma vie sont le soutien des partenaires Carrefour banque et Servicios financieros Carrefour dans les projets de relance de la dynamique des crédits et prêts qui sous-tendent l'assurance emprunteur, ainsi que la poursuite des actions de rentabilisation de l'activité emprunteur en Espagne. La crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 nécessite notamment une rigueur de chaque instant dans le pilotage technique de l'activité espagnole.
- En 2020, la performance de souscription de Carma Vie, brute de réassurance, a reculé de 8,2% à 49,2 M€ en raison d'une baisse de l'activité assurance des emprunteurs en France et en Espagne fortement impacté par la crise covid ayant entraîné des fermetures temporaires d'agences bancaires en France et en Espagne ainsi qu'un durcissement des conditions d'octroi de crédit). La charge de sinistre nette est en léger recul (-5,8%) à 10 M€.

Sur le volet financier, l'encours des placements en valeur nette comptable affiche une hausse de 6,2% pour s'établir à 15,9 M€. Les plus-values latentes représentent près de 0,9 M€. La société enregistre 346 K€ de produits financiers en 2020 contre 461 K€ en 2019, une baisse de 25 % des produits financiers qui sont limités à 0,3 M€ en raison d'une baisse du rendement du portefeuille (- 16 %) et de l'absence de plus-value de cessions.

Système de gouvernance

Carma Vie est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations stratégiques de l'activité et veille à leur mise en œuvre dans la limite de l'appétence aux risques définie.

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de 3 comités spécialisés pour examiner des sujets spécifiques : (i) le comité stratégique qui porte les réflexions et le suivi des axes clés de la stratégie, (ii) le comité Risques Audit et Conformité qui surveille l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques et la fiabilité des comptes en auditionnant les 4 fonctions clés et les commissaires aux comptes et (iii) le comité des rémunérations qui apprécie la bonne gouvernance des dirigeants effectifs et preneurs de risques ainsi que la qualité des diligences des fonctions clés.

L'ensemble des entités du Groupe, dont Carma Vie, partagent à la même gouvernance opérationnelle qui s'articule autour des éléments suivants :

- un comité exécutif pour piloter la mise en œuvre de la stratégie et assurer le suivi des grands projets ;
- 2 dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en charge de la direction technique) ;
- 4 fonctions clés uniques pour les 3 entités du Groupe (Carma, Carma Vie et Lybernet) ;
- une comitologie transverse dédiée au pilotage des projets stratégiques (comité engagement projet et transformation) et à la maîtrise des activités (Comité risque, comité conformité, etc..).

En vue de garantir une gestion saine et prudente des activités, les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clé du Groupe font l'objet d'une revue régulière de leurs compétences et honorabilité.

La maîtrise des activités est une priorité de toute l'entreprise. C'est pourquoi, outre une comitologie dédiée, l'architecture des systèmes de contrôles interne et de gestion des risques repose sur 3 lignes de maîtrise :

- en 1ère ligne, les opérationnels responsables de l'évaluation et de la maîtrise des risques dans les processus dont ils ont la charge ;
- en 2ème ligne, les 3 fonctions clés (gestion des risques, conformité, et actuarielle) et leurs équipes qui mènent des contrôles et /ou contribuent à structurer et coordonner le dispositif globale de maîtrise des activités ;
- en 3e ligne, l'audit interne qui, par ses évaluations, vise à donner une assurance raisonnable au management sur l'efficacité et l'efficience des dispositifs de maîtrise des risques du Groupe.

A noter par ailleurs que la maîtrise des activités externalisées fait l'objet d'une attention particulière par le Groupe qui a mis en place un dispositif spécifique et robuste en la matière, couvrant les activités de Carma vie : : équipe dédiée à l'animation et au contrôle de 1^{er} niveau des activités des délégataire, comité délégations, cartographie des sous-traitant, plan de contrôle ad'hoc...).

Profil de risque

Le profil de risque de Carma Vie fait l'objet d'un exercice d'évaluation annuelle à deux niveaux :

- appréhension du profil du risque technique dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité ;
- revue annuelle des risques opérationnels à des fins d'adaptation des éléments de maîtrise des risques (plan d'actions et plans de contrôles).

D'un point de vue technique, le risque de souscription vie et le risque de marché sont les principales composantes du profil de risque de Carma Vie. Le premier tient au domaine d'assurance de Carma vie (garantie décès principalement) et au risque de mortalité d'intensité lié. Quant au risque de marché, les portefeuilles étant quasi totalement constitués d'obligations, il a comme sous-jacent principal une évolution brutale des taux d'intérêt.

S'agissant des risques opérationnels, la cartographie des risques Groupe, mise à jour en 2019, faisait état des éléments structurants suivants et impactant Carma Vie :

- une forte délégation de gestion exposant au risque de défaillance d'un partenaire important,
- une exposition intrinsèque au risque de non-conformité (activité réglementée et garanties proposées à l'international impliquant la prise en compte de spécificités locales),
- un enjeu de maîtrise de la qualité de service, de la continuité d'activité et de la perte de données

- (risques cyber) du fait de systèmes d'information multiples avec gestion et maintenance en partie externalisées,
- une nécessaire sécurisation des compétences tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs pour mitiger les risques de retards ou d'erreurs dans les processus et assurer la continuité d'activité en cas de départ d'un collaborateur clé.

Valorisation aux fins de solvabilité

- Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité II de la société ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité II, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.
 - Une telle construction du bilan économique Solvabilité II diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement de l'entreprise, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

Gestion des fonds propres

- Le dispositif de gestion des fonds propres vise à garantir l'adéquation du montant de capitaux propres de Carma Vie avec le développement de son activité. L'entreprise doit au minimum générer, via ses résultats, les fonds propres nécessaires à sa croissance, prévue dans le plan d'affaires.
- Les fonds propres de Carma Vie s'affichent à 13,5 M€ et sont exclusivement constitués d'éléments fonds propres de base de niveau 1, non restreints. Leur montant recule de 0,32 M€ par rapport à l'exercice précédent, tandis que le capital de solvabilité requis de la société, calculé en application de la formule standard, enregistre une hausse de 0,88 M€ pour s'établir à 8,4 M€ fin 2020. Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles, qui en résulte, recule sensiblement à 160% à la clôture de l'exercice. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles de Carma Vie s'établit à 366% contre 375% à la clôture de l'exercice précédent.

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Carma Vie

En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	664
Excédent du régime de retraite	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	16 006
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 405
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0
Actions	0
Actions – cotées	0
Actions – non cotées	0
Obligations	14 543
Obligations d'État	3 438
Obligations d'entreprise	11 105
Titres structurés	0
Titres garantis	0
Organismes de placement collectif	57
Produits dérivés	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0
Prêts et prêts hypothécaires	0
Avances sur police	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	307
Non-vie et santé similaire à la non-vie	25
Non-vie hors santé	0
Santé similaire à la non-vie	25
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	282
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	282
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	638
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3 071
Créances nées d'opérations de réassurance	0
Autres créances (hors assurance)	92
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 451
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	252
Total de l'actif	24 482

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Carma Vie

En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	2 321
Provisions techniques non-vie (hors santé)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	2 321
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	2 051
Marge de risque	271
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	4 743
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	4 743
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	4 191
Marge de risque	553
Provisions techniques UC et indexés	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Passifs éventuels	0
Provisions autres que les provisions techniques	0
Provisions pour retraite	0
Dépôts des réassureurs	0
Passifs d'impôts différés	1 994
Produits dérivés	0
Dettes envers des établissements de crédit	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 281
Dettes nées d'opérations de réassurance	254
Autres dettes (hors assurance)	352
Passifs subordonnés	0
0	0
0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0
Total du passif	10 946
Excédent d'actif sur passif	13 536

Tableau S05.01.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - Groupe

En milliers d'euros	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance- crédit et cautionnement
Primes émises									
Brut – Assurance directe	12 619	25 135	0	17 285	28 228	0	50 588	3 911	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	3 272	0	5 308	148	0	5 596	0	0
Net	12 619	21 864	0	11 977	28 079	0	44 991	3 911	0
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	12 595	25 135	0	17 428	28 389	0	52 307	3 846	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	3 272	0	5 308	148	0	5 596	0	0
Net	12 595	21 864	0	12 120	28 240	0	46 711	3 846	0
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0
En milliers d'euros	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
Primes émises									
Brut – Assurance directe	5 382	4 912	49 029						193 090
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0		0
Part des réassureurs	0	2 928	30	0	0	0	0		17 282
Net	5 382	1 985	44 999	0	0	0	0		175 808
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	5 396	4 935	49 457						199 488
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0		0
Part des réassureurs	0	2 927	30	0	0	0	0		17 282
Net	5 396	2 007	49 426	0	0	0	0		182 207
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	0	0	0						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0		0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0		0
Net	0	0	0	0	0	0	0		0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	0	0	0						0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	0	0	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	0	0	0	0	0	0	0		0
Part des réassureurs	0	0	0	0	0	0	0		0
Net	0	0	0	0	0	0	0		0
Dépenses engagées	0	0	0	0	0	0	0		0
Autres dépenses	0	0	0	0	0	0	0		0
Total des dépenses	0	0	0	0	0	0	0		0

Tableau S05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité - Groupe

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
En milliers d'euros	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
Primes émises									
Brut	0	0	0	58 586	0	0	0	0	58 586
Part des réassureurs	0	0	0	321	0	0	0	0	321
Net	0	0	0	58 266	0	0	0	0	58 266
Primes acquises									
Brut	0	0	0	58 586	0	0	0	0	58 586
Part des réassureurs	0	0	0	321	0	0	0	0	321
Net	0	0	0	58 266	0	0	0	0	58 266
Charge des sinistres									
Brut	0	0	0	9 871	0	0	0	0	10 627
Part des réassureurs	0	0	0	126	0	0	0	0	126
Net	0	0	0	9 746	0	360	0	0	9 746
Variation des autres provisions techniques									
Brut									
	0	0	0	750	0	0	0	0	750
Part des réassureurs	0	0	0	126	0	0	0	0	126
Net	0	0	0	9 746	0	0	0	0	9 746
Dépenses engagées	0	0	0	47 420	0	0	0	0	47 420
Autres dépenses									0

Total des dépenses

0

Tableau S23.01.01 : Fonds propres Carma Vie

En milliers d'euros

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	6 100	6 100		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	7 436	7 436			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	13 536	13 536	0	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0

Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0		0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0		0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0		0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0		0	0
Total fonds propres auxiliaires	0		0	0

Annexe 3 – groupe CARMA

Tableau S02.01.01 : Bilan actif Groupe

En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	24 445
Excédent du régime de retraite	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 583
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	273 921
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	13 859
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0
Actions	3 060
Actions – cotées	3 060
Actions – non cotées	0
Obligations	181 672
Obligations d'État	53 253
Obligations d'entreprise	128 420
Titres structurés	0
Titres garantis	0
Organismes de placement collectif	42 855
Produits dérivés	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	32 473
Autres investissements	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0
Prêts et prêts hypothécaires	0
Avances sur police	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	66 890
Non-vie et santé similaire à la non-vie	66 609
Non-vie hors santé	66 407
Santé similaire à la non-vie	202
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	282
Santé similaire à la vie	0
Vie hors santé, UC et indexés	282
Vie UC et indexés	0
Dépôts auprès des cédantes	925
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	13 947
Créances nées d'opérations de réassurance	0
Autres créances (hors assurance)	5 475
Actions propres auto-détenues (directement)	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 137
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	1 813
Total de l'actif	393 149

Tableau S02.01.01 : Bilan passif Groupe

En milliers d'euros	Valeur Solvabilité II
Provisions techniques non-vie	167 778
Provisions techniques non-vie (hors santé)	161 467
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	138 931
Marge de risque	22 536
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	6 311
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	5 516
Marge de risque	795
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	20 065
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	15 270
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	13 346
Marge de risque	1 924
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	4 795
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	4 191
Marge de risque	604
Provisions techniques UC et indexés	0
Provisions techniques calculées comme un tout	0
Meilleure estimation	0
Marge de risque	0
Passifs éventuels	0
Provisions autres que les provisions techniques	2 494
Provisions pour retraite	2 561
Dépôts des réassureurs	0
Passifs d'impôts différés	17 590
Produits dérivés	38
Dettes envers des établissements de crédit	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	22 873
Dettes nées d'opérations de réassurance	0
Autres dettes (hors assurance)	16 570
Passifs subordonnés	0
0	0
0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 402
Total du passif	258 371
Excédent d'actif sur passif	134 778

Tableau S23.01.04 : Fonds propres Groupe

En milliers d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	23 270	23 270		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	23 988	23 988		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	80 665	80 665			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	6 855				6 855
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	134 778	127 922	0	0	6 855
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0

Total fonds propres auxiliaires	0			0	0
En milliers d'euros	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	134 778	127 922		0	6 855
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	127 922	127 922		0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	134 778	127 922		0	6 855
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	127 922	127 922	0	0	
Capital de solvabilité requis	88 338				
Minimum de capital requis	25 811				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	153%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	496%				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif	134 778
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	54 113
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Réserve de réconciliation	80 665

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	0

Tableau S25.01.04 : Capital de solvabilité requis Groupe – formule standard

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	24 194 705,83	24 194 705,83	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 218 395,49	2 218 395,49	
Risque de souscription en vie	R0030	6 662 601,31	6 662 601,31	
Risque de souscription en santé	R0040	10 197 679,68	10 197 679,68	
Risque de souscription en non-vie	R0050	66 744 927,06	66 744 927,06	
Diversification	R0060	- 29 815 121,94	- 29 815 121,94	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	-	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	80 203 187,41	80 203 187,41	

Calcul du capital de solvabilité requis	No (s2c_A O:x0)	C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	
Risque opérationnel	R0130	8 134 890,09
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	88 338 077,50
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	88 338 077,50
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	25 811 388,73
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	88 338 077,50